

10680408

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/07/2024  
Retour Préfecture : 02/07/2024



## **CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Séance du 23 mai 2024**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 23 mai 2024

<b>1 - Délégations de vote.....</b>	<b>7</b>
<b>2 - Installation d'un conseiller communautaire pour la commune de Revelles. ....</b>	<b>7</b>
<b>3 - Désignation du secrétaire de séance. ....</b>	<b>7</b>
<b>4 - Communications du Président .....</b>	<b>8</b>
<b>4.1 - Communication du Président . Actions entreprises par la Société d'Economie Mixte Amiens Aménagement à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur sa gestion. Exercices 2016 à 2020.....</b>	<b>8</b>
<b>4.2 - Communication du Président. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes Hauts-de-France relatives au contrôle des comptes.....</b>	<b>8</b>
<b>et de la gestion de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.....</b>	<b>8</b>
<b>Tome 1 - Gouvernance et finances. Exercices 2018 et suivants. ....</b>	<b>8</b>
<b>4.3 - Communication du Président. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes Hauts-de-France relatives au contrôle des comptes.....</b>	<b>13</b>
<b>et de la gestion de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.....</b>	<b>13</b>
<b>Tome 2 - Enquête régionale sur la tarification des services de mobilité urbaine. Exercices 2018 et suivants. ....</b>	<b>13</b>
<b>5 - Procès-verbal de la séance du jeudi 21 mars 2024. Approbation. ....</b>	<b>15</b>
<b>6 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 24 avril 2024. Approbation. ....</b>	<b>15</b>
<b>7 - Décisions du Président. Compte rendu.....</b>	<b>15</b>
<b>8 - Autorisation de programme. Accessibilité.....</b>	<b>16</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>16</b>
<b>9 - Autorisation de programme. Acquisition de gros équipements. ....</b>	<b>16</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>16</b>
<b>10 - Autorisation de programme. Equipements sportifs et culturels de proximité. Affectation et autorisations administratives. Année 2024. ....</b>	<b>16</b>
<b>11 - Autorisation de programme. Budget annexe Crématorium. Gros entretien du Crématorium. Affectation et autorisations administratives. Année 2024.....</b>	<b>16</b>
<b>12 - Autorisation de programme. Effacement des réseaux. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>16</b>
<b>13 - Autorisation de programme. Gros entretien des ouvrages d'art. ....</b>	<b>17</b>
<b>Affectation d'opérations d'investissement. Année 2024. ....</b>	<b>17</b>
<b>14 - Autorisation de programme. Gros entretien. Signalisation lumineuse tricolore. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>17</b>
<b>15 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement de la politique éclairage public. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2024. ....</b>	<b>17</b>
<b>16 - Autorisation de programme. Programme 101. Fourniture et maintenance équipements et matériels éclairage public et signalisation lumineuse tricolore. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>17</b>
<b>17 - Autorisation de programme. Reconstruction du pont Jules Barni.....</b>	<b>17</b>

<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>17</b>
<b>18 - Autorisation de programme. Sécurisation des points écoles.....</b>	<b>18</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>18</b>
<b>19 - Autorisation de programme. Sécurisation et protection des équipements</b>	
<b>dépôt voirie. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>18</b>
<b>20 - Autorisation de programme. Totems d'entrée d'agglomération.....</b>	<b>18</b>
<b>Affectation d'opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>18</b>
<b>21 - Autorisation de programme. Aménagement réseau de bus, points d'arrêt et</b>	
<b>accès. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>18</b>
<b>22 - Autorisation de programme. BA10. Qualité de service, vélos.....</b>	<b>18</b>
<b>Affectation d'opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>18</b>
<b>23 - Autorisation de programme. Aides économiques aux entreprises.....</b>	<b>19</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>19</b>
<b>24 - Autorisation de programme. Centres d'appels. Rénovation, travaux,.....</b>	<b>19</b>
<b>mise en conformité sur les bâtiments.....</b>	<b>19</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>19</b>
<b>25 - Autorisation de programme. Rénovation, travaux, mise en conformité sur les</b>	
<b>bâtiments à vocation économique. Affectation des opérations</b>	
<b>d'investissement.....</b>	<b>19</b>
<b>Année 2024.....</b>	<b>19</b>
<b>26 - Autorisation de programme. Faculté dentaire.....</b>	<b>19</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>19</b>
<b>27 - Autorisation de programme. Soutien à l'innovation.....</b>	<b>19</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>19</b>
<b>28 - Autorisation de programme. Délégation aides à la pierre.....</b>	<b>20</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>20</b>
<b>29 - Autorisation de programme. Habitat rénovation urbaine solde PPI.....</b>	<b>20</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>20</b>
<b>30 - Autorisation de programme. Développement accession sociale.....</b>	<b>20</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>20</b>
<b>31 - Autorisation de programme. NPNRU. Quartiers nord, espaces publics,</b>	
<b>Colvert.....</b>	<b>20</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>20</b>
<b>32 - Autorisation de programme. NPNRU. Bibliothèques d'Amiens Métropole .....</b>	<b>20</b>
<b>et réseau des bibliothèques.....</b>	<b>20</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>20</b>
<b>33 - Autorisation de programme. Musées d'Amiens.....</b>	<b>21</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>21</b>
<b>34 - Autorisation de programme. Parc zoologique. Travaux annuels, maintien en</b>	
<b>état et achats divers. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.</b>	<b>22</b>
<b>35 - Autorisation de programme. Conservatoire à Rayonnement Régional.....</b>	<b>23</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>23</b>
<b>36 - Autorisation de programme. Modernisation du Coliseum. Affectation et</b>	
<b>autorisations administratives. Année 2024.....</b>	<b>23</b>
<b>37 - Autorisation de programme. Travaux et équipements sur les structures</b>	
<b>sportives. Affectation des opérations d'investissement et autorisations</b>	
<b>administratives.....</b>	<b>23</b>
<b>Année 2024. Stade René Playe. Protocole transactionnel. Stade du Chapitre.....</b>	<b>23</b>
<b>Fonds de concours. Convention.....</b>	<b>23</b>

<b>38 - Autorisation de programme. Transformation en salle d'haltérophilie des anciens vestiaires de la piscine Vallerey. Affectation et autorisations administratives. ....</b>	<b>23</b>
<b>Année 2024. Fonds de concours. Convention. ....</b>	<b>23</b>
<b>39 - Autorisation de programme. Budget annexe assainissement. Station d'épuration Ambonne. Modernisation de l'aération des bassins et des automatismes. ....</b>	<b>25</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024. ....</b>	<b>25</b>
<b>40 - Autorisation de programme. Office de Tourisme et des Congrès ....</b>	<b>25</b>
<b>Affectation des opérations d'investissement. Année 2024. ....</b>	<b>25</b>
<b>41 - Société Française de l'Evaluation. Adhésion. Cotisation. Année 2024. ....</b>	<b>25</b>
<b>42 - Amiens. Gérontopôle Hauts-de-France. Quai de l'Innovation. Bail civil. ....</b>	<b>25</b>
<b>43 - Actions d'animation et de promotion. Subvention. 2<sup>ème</sup> répartition. Année 2024. ....</b>	<b>26</b>
<b>44 - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. FIPHFP. Convention 2024-2026. ....</b>	<b>27</b>
<b>45 - Challenge Mobilité Hauts-de-France. Participation et organisation. Année 2024. ....</b>	<b>27</b>
<b>46 - Délégation de service public. Exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération amiénoise. Rapport annuel. Année 2022. ....</b>	<b>28</b>
<b>47 - Sécurité et prévention dans les transports en commun amiénois et métropolitains. ....</b>	<b>28</b>
<b>Convention. Renouvellement. ....</b>	<b>28</b>
<b>48 - SNCF Voyageurs. Transport scolaire sur le réseau TER des élèves ....</b>	<b>28</b>
<b>d'Amiens Métropole. Convention. ....</b>	<b>28</b>
<b>49 -Projet d'extension du pôle Jules Verne sur les communes de Boves, Glisy et Blangy-Tronville. Avis sur le dossier de création de la ZAC Jules Verne II et sur son évaluation environnementale. ....</b>	<b>29</b>
<b>50 - Aide à la création de 9 emplois. SAS PRM &amp; ASSOCIÉS. Subvention. Convention. ....</b>	<b>34</b>
<b>51- Aide aux investissements matériels des TPE. Subventions. ....</b>	<b>34</b>
<b>Convention-type. Année 2024. ....</b>	<b>34</b>
<b>52 - Association des Villes Universitaires de France. Modification de la charte du réseau européen de villes universitaires. ....</b>	<b>35</b>
<b>53 - Règlement intérieur de la Commission de concession de service. Approbation. ....</b>	<b>35</b>
<b>54 - Fédération Unie des auberges de Jeunesse. Remise gracieuse de la redevance d'occupation. Approbation. ....</b>	<b>35</b>
<b>55 - Camon. Hortillonnages. Acquisition de parcelles ....</b>	<b>36</b>
<b>auprès de la SAFER Hauts-de-France. ....</b>	<b>36</b>
<b>56 - Rivery. Hortillonnages. Acquisition d'une parcelle auprès de la SAFER ....</b>	<b>37</b>
<b>Hauts-de-France. ....</b>	<b>37</b>
<b>57 - Contrat de ville. Programmation de subvention 2024. Convention-type. ....</b>	<b>38</b>
<b>Approbation. ....</b>	<b>38</b>
<b>58 - NPNRU. Convention de renouvellement urbain. Avenant n° 2. ....</b>	<b>39</b>
<b>59 - Fédération de l'Art Urbain. Adhésion. Cotisation. Année 2024. ....</b>	<b>39</b>
<b>60 - Association On a marché sur la bulle. Pôle BD Hauts-de-France. ....</b>	<b>40</b>
<b>Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026. ....</b>	<b>40</b>
<b>61 - Subventions aux projets culturels et patrimoniaux. Année 2024. ....</b>	<b>40</b>

<b>62 - CIAP. Exposition temporaire Jardiner la ville. Convention de prêt.....</b>	<b>43</b>
<b>63 - Musées d'Amiens. Association des Amis des musées.....</b>	<b>43</b>
<b>Convention triennale de partenariat. ....</b>	<b>43</b>
<b>64 - Intégration du centre de documentation du FRAC au système de gestion documentaire des Bibliothèques d'Amiens Métropole. Convention.....</b>	<b>43</b>
<b>65 - Conservatoire à Rayonnement Régional. Droits d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025. Tranches QFI et tarifs. Actualisation.....</b>	<b>44</b>
<b>66 - Amiens se prend au jeu. Société Procter &amp; Gamble. Convention.....</b>	<b>45</b>
<b>67 - Coliseum. Nautilus. Entrées et prestations piscine et patinoire. ....</b>	<b>45</b>
<b>Actualisation de la grille tarifaire. ....</b>	<b>45</b>
<b>68 - Coliseum. Nautilus. Occupation d'espaces. Actualisation de la grille tarifaire. ....</b>	<b>46</b>
<b>69 - Manifestations sportives. Subventions et aides aux déplacements.....</b>	<b>46</b>
<b>Année 2024. Avenants.....</b>	<b>46</b>
<b>70 - Amiens. Sécurisation du parc du Grand Marais. Convention. ....</b>	<b>46</b>
<b>71 - Amiens Métropole Territoire Engagé Transition Ecologique. ....</b>	<b>46</b>
<b>Plan d'action Economie Circulaire 2024-2026.....</b>	<b>47</b>
<b>72 - Mise à disposition de composteurs collectifs. Convention-type.....</b>	<b>47</b>
<b>73 - Association Les Terrasses du bord de Somme. Subvention d'investissement.....</b>	<b>47</b>
<b>Convention. Année 2024.....</b>	<b>47</b>
<b>74 - Centre d'expositions et de congrès Mégacité. Contrat de Délégation.....</b>	<b>48</b>
<b>de Service Public. Rapport d'activité. Année 2022. ....</b>	<b>48</b>
<b>75 - Office de Tourisme. Convention de partenariat avec SNCF Voyageurs.....</b>	<b>48</b>
<b>76 - Question orale sur la préservation sociale de l'eau potable à Amiens Métropole. ....</b>	<b>48</b>

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

**Ont assisté à la séance** : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, MM. RIFFLART, DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, DERIVERY, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, MM. LHERMITTE, RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mme GIRARD, MM. LAVIALLE, MOLLIENS, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI (siège pour la commune de Sains-en-Amiénois), M. FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, M. BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

**Pouvoirs de vote** : M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), Mme BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL), Mme VAGNIEZ (pouvoir à Mme LE CLERCQ), M. de JENLIS (pouvoir à Mme DEVAUX), M. JARDÉ (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), M. PIOT (pouvoir à M. RENAUX), Mme VANDEPITTE (pouvoir à M. LAVIALLE), M. GUÉRIN (pouvoir à M. LHERMITTE), Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), M. SANGLARD (pouvoir à Mme BOCHÉ), Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DUMEIGE (pouvoir à M. DUFOUR), M. CHAMPION (pouvoir à Mme RAMBOUR), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. DUMEIGE (pouvoir à M. DUFOUR)

**Excusés** : Mme VILLIERS, M. THEVENIAUD.

**Absents** : Mme MARCHAND, M. VINDEVOGEL.

La séance a été **ouverte** à 18 H 06.

**Mouvements arrivées** : M. BARA est arrivé à 18H09 (point n°4.1), MM. DUFLOT et SAVREUX sont arrivés à 18H10 (point n°4.2), Mme FOURÉ est arrivée à 18H13 (point n°4.2), Mme DERIVERY est arrivée à 18H16 (point n°4.2), MM. LORIC et VOULMINOT sont arrivés à 18H17 (point n°4.2), Mme NOUAOUR est arrivée à 18H29 (point n°4.2), M. RIFFLART (pouvoir à M. MERCUZOT) est arrivé à 18H37 (point n°4.3), M. STENGEL (pouvoir à Mme SAVARIEGO) est arrivé à 18H46 (point n°11), Mme ROSE-TÉTU (pouvoir à Mme GIRARD) est arrivée à 18H48 (point n°12), Mme DUBREUCQ est arrivée à 19H (point n°35), Mme BOUCHEZ (pouvoir à M. DUFLOT) est arrivée à 19H15 (point n°44), Mme ROY (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivée à 19H47 (point n°49).

**Mouvements départs** : M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) a quitté la séance à 18H55 (point n°33), Mme ROSE-TÉTU (pouvoir à Mme GIRARD) a quitté la séance à 19H30 (point n°49), Mme VERRIER (pouvoir à Mme BOUCHEZ) a quitté la séance à 19H33 (point n°49), M. DEMARET a quitté la séance à 19H57 (point n°55), M. ABET a quitté la séance à 20H41 (point n°73), Mme DEVAUX (pouvoir de M. DE JENLIS) a quitté la séance à 20H44 (point n°75).

La séance a été **levée** à 20 H 50.

**M. GEST** : Je déclare la séance ouverte.

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Caroline BOHAIN	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
M. Hubert de JENLIS	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Jean-Louis PIOT	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Maryse VANDEPITTE	donne pouvoir à	M. Arnaud LAVIALLE
M. Michaël GUÉRIN	donne pouvoir à	M. Thomas LHERMITTE
Mme LAVALLARD	donne pouvoir à	M. Richard RIFFIOD
M. Jonathan SANGLARD	donne pouvoir à	Mme Audrey BOCHÉ
Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Julien PRADAT
M. Benoît DUMEIGE	donne pouvoir à	M. Georges DUFOUR
M. Jean-Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
Mme Mathilde ROY	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Hélène BOUCHEZ	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
Mme Valérie ROSE TÊTU	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Caroline GIRARD
M. Pascal RIFFLART	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
Mme Julia BELLINA	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Clément STENGEL	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO

**DONT ACTE**

### **2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE POUR LA COMMUNE DE REVELLES.**

**M. GEST** : Suite au changement intervenu au sein du conseil municipal de Revelles, il convient d'installer dans ses fonctions le nouveau conseiller communautaire suppléant de cette commune en remplacement de Monsieur Lilian DUSSUELLE.

Je déclare donc Monsieur Alexandre CHARROIS installé dans ses fonctions de conseiller communautaire suppléant et je lui souhaite la bienvenue.

**DONT ACTE**

### **3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

**M. GEST** : Monsieur Thomas LHERMITTE étant présent, je le désigne secrétaire de séance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT .**

##### **4.1 - COMMUNICATION DU PRESIDENT . ACTIONS ENTREPRISES PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE AMIENS AMENAGEMENT A LA SUITE DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE SUR SA GESTION. EXERCICES 2016 A 2020.**

M. GEST : Le rapport d'observations définitives transmis par la Chambre Régionale sur la gestion de la SEMAA pour les exercices 2016 à 2020 vous a été communiqué fin 2022. Ce soir, je vous invite à prendre acte des actions mises en œuvre par la SEM Amiens Aménagement suite à ce rapport. Pas d'observations ?

**DONT ACTE**

##### **4.2 - COMMUNICATION DU PRESIDENT. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. TOME 1 - GOUVERNANCE ET FINANCES. EXERCICES 2018 ET SUIVANTS.**

M. GEST : La Chambre régionale des Comptes Hauts-de-France a transmis à la collectivité son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Amiens Métropole pour les exercices 2018 et suivants. Le tome 1 concerne la gouvernance et les finances. Comme le prévoient les textes, ce document vous a été transmis. Probablement avez-vous remarqué qu'il manquait dans les documents la réponse apportée par la collectivité. Elle vous a été transmise par mail par le service des Assemblées, tout comme celle concernant le Tome 2, d'ailleurs. Je vous propose donc de prendre acte de ces documents.

MME DESBUREAUX : Chers collègues, bonsoir. Le travail de la Chambre est toujours approfondi et riche d'enseignement pour les élus, les services et les citoyens et citoyennes. Cette analyse sur la gouvernance et les finances d'Amiens Métropole ne déroge pas à la règle. La Chambre distribue à bon escient bons et mauvais points et, parfois, quelques coups de baguette plus prononcés sur les doigts. Au rang des satisfecit citons une gouvernance organisée, le Pacte financier et fiscal, fruit d'un travail de concertation de qualité, quoique à retravailler sur le sujet des fonds de concours, mais nous y reviendrons au cours du conseil, des recettes relativement dynamiques malgré les baisses de dotation mais au prix d'une hausse des impôts.

En matière de mauvais points, les juges notent d'abord qu'en termes d'information des élus et des citoyens et citoyennes, on peut mieux faire. Pas de rapport d'activité, pas de présentation du rapport social unique, pourtant réclamés régulièrement par l'opposition, absence d'un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire métropolitain. Il est dommage d'avoir ignoré et laissé dans un tiroir le projet Amiens 2030, qui prenait la suite du précédent, élaboré à la création de la communauté d'agglomération. Même s'il était perfectible, même s'il n'était pas obligatoire, il avait le mérite d'exister et d'avoir été construit avec les élus et les habitants et habitantes. Il vous revenait de l'améliorer pour en faire une feuille de route pour l'aménagement du territoire et ne pas encourir ce reproche. On note aussi des lacunes en matière de dispositif interne de déontologie et d'alerte sur les atteintes à la probité et la lutte anticorruption. Même si on se pense à l'abri, l'incident sur la tentative d'escroquerie aux faux ordres de virement est là pour nous rappeler à l'ordre et à la vigilance.

Venons-en à la partie plus proprement financière. La CRC pointe une capacité d'autofinancement limitée en raison de la hausse des emprunts traduisant, je cite (page 46), "une faiblesse structurelle à dégager un autofinancement suffisant pour financer les investissements". L'insuffisance de fonds propres vous a poussé à l'endettement, alimentant

ainsi une spirale négative et, au final, une baisse très nette des dépenses d'investissement. Tout cela a des répercussions sur les indicateurs fondamentaux qualifiés de faibles et précaires, et appelle à une vigilance certaine selon les juges. Le programme des investissements est même jugé comme difficilement soutenable alors que vous avez encore chargé la barque en 2023. Je cite encore : "Les dépenses 2024-2026 ne sont pas soutenables en l'état au regard de la faiblesse de l'autofinancement et du poids de la dette. C'est sans appel. La Chambre vous invite même soit à réviser la stratégie d'investissement pour l'adapter aux contraintes financières, soit à solliciter les communes pour adapter les moyens à la dimension de la PPI. Autant dire un débat d'orientation avant l'heure pour des révisions déchirantes. Plus d'impôts ou plus de fonds de concours des communes, ou renoncement à la plupart des investissements ? Qu'en pensent nos collègues maires ?

Cette page du rapport est sans équivoque et établit un constat implacable sur votre conduite des finances de notre collectivité. C'était pourtant évident, compte administratif après compte administratif, et je vous renvoie à mes interventions et mises en garde régulières à chaque évocation des finances, DOB, budget et compte administratif. "En ignorant ces alertes, en manquant de prudence, vous avez rendu la collectivité vulnérable - je cite encore - face aux risques économiques pour plusieurs années". Cela a aussi des répercussions concrètes, comme par exemple le retard dans le remplacement des personnels, qui n'est pas sans conséquence sur les conditions de travail des services, et comme la hausse des tarifs. Je sais que vous allez rétorquer, comme à chaque fois, que vous assumez d'avoir beaucoup investi durant les mandats précédents, plus que vos prédécesseurs, mais comme c'était prévisible ! Sous la contrainte du réel, le balancier repart dans l'autre sens et, finalement, la moyenne des investissements depuis la création d'Amiens Métropole sera restée à un niveau comparable, toutes choses égales par ailleurs.

Je remercie la Chambre régionale des Comptes pour le travail de clarification effectué. Nous savons à présent le travail qui nous attend pour redonner à Amiens Métropole des capacités pour affronter l'avenir.

**M. DESCHAMPS :** Je vais tenter d'être un peu plus mesuré que notre collègue Zoé DESBUREAUX. Je partage l'avis sur le fait que ce rapport est intéressant. Il comporte 120 pages qui nous ont été transmises ce matin à 9 heures et quelque, et j'avoue que j'aurais aimé avoir plus de temps pour l'approfondir, pour consulter les réponses que vous avez apportées, et certainement pour en discuter aussi avec nos collègues maires en commission. Nous n'avons pas eu de présentation en commission de ce document qui fournit beaucoup d'informations, beaucoup de directives, d'objectifs à se fixer. Je ne voudrais pas que l'on passe rapidement sur ce document. Je ne vais pas demander un report de l'étude de ce document, mais sans doute serait-il utile que nous reprenions le temps en commission de regarder précisément, point par point, ou en tout cas grand chapitre par grand chapitre, les préconisations apportées. Bien malin serait celui qui dirait "moi en tant que maire ou moi en tant que président, je ne ferai aucune erreur, tout sera parfait". Non, on le comprend bien dans la gestion de cette collectivité, il est impossible de tout faire bien et je pense qu'il faut prendre ce document comme un document qui nous explique comment faire les choses, ce qui est bien fait, ce qui pourrait être amélioré. Et les enseignements donnés dans ce document sont nombreux et déclinés sous trois grandes familles. J'en ai retenu une principale que je pourrais résumer en "on ne sait pas trop où vous allez". C'est ce que dit entre les lignes ce rapport, on a du mal à percevoir quelle est la stratégie de territoire d'Amiens Métropole en tant qu'EPCI, où veulent aller les élus, comment les élus de la ville Centre Amiens et des autres communes de l'agglomération travaillent ensemble pour aller dans une direction commune. Et la question que je vous pose, Monsieur le Président, est la suivante : comment allez-vous enfin nous donner cette directive pour la Métropole ?

**M. PRADAT :** Nous souscrivons parfaitement à ce qui a été explicité par Zoé DESBUREAUX. Ce sont des points que nous reprenons depuis bientôt quatre ans. Nous vous alertons sur un certain nombre de points et ce rapport est très instructif puisqu'il étaye finalement l'ensemble de nos alertes successives. L'absence de projet d'orientation pour le développement de la Métropole, nous en avons parlé. Quelle est la vision sur le territoire, quelle est l'implication de l'ensemble des 39 communes dans un projet de développement ? Nous avons régulièrement demandé à avoir des points sur le pôle du Grand Amiénois, nous ne comprenons toujours pas ce qu'il fait. Le projet Amiens 2030, qui était un bon projet, est passé aux oubliettes. L'absence de transparence et de dispositif sur l'anticorruption. L'augmentation des aides indirectes aux entreprises, ce qui est alarmant, car on prend dans la poche de la Ville pour financer les investissements. L'augmentation de la dette en investissement pour des grands projets, et pour réparer des choses qui ne fonctionnent pas comme les bus en panne etc.

En revanche, sur les bons points, car il y a aussi des bons points dans ce rapport, le budget en fonctionnement est tenu avec des augmentations de recettes et des dépenses en fonction. Mais en lisant un peu plus entre les lignes, on observe une réelle baisse des subventions, et donc des aides à la vie associative. Cela confirme ce sur quoi nous alertons régulièrement, et nous en reparlerons ce soir, à savoir que ces baisses de subvention à la vitalité de la vie associative, c'est aussi un choix politique et non pas un choix économique.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je donne donc la parole à Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Premièrement, c'est toujours particulièrement intéressant d'avoir un regard extérieur et indépendant sur la façon dont nous travaillons, sur les choix qui ont été faits et la manière dont les objectifs ont été réalisés et dont les politiques ont été mises en œuvre. Pour autant, un regard extérieur ne veut pas dire que ce regard extérieur constitue la Bible en tous points. Il y a des points de ce rapport que je conteste absolument, qui concernent, par exemple - vous n'en avez pas du tout parlé -, le fonds de roulement. Je pense que les magistrats de la Cour des Comptes qui se sont penchés sur nos comptes n'ont pas bien saisi la question de la gestion en trésorerie zéro, car ce qu'ils indiquent sur la question des fonds de roulement montre qu'il y a des choses avec lesquelles on peut ne pas être d'accord. Et puis par ailleurs, vous l'avez remarqué vous-même, il y a des bons points - je reprends votre formule, encore que nous ne sommes plus à l'école et que nous ne sommes plus des enfants -, et puis il y a de mauvais points, ou en tout cas des points sur lesquels la Chambre régionale des Comptes attire notre attention. Ce qui me fait sourire d'une certaine manière, c'est qu'il ne faut pas faire dire à ce rapport ce qu'il n'écrit pas, ce qu'il ne dit pas. Je n'ai lu nulle part dans le rapport que les magistrats indiquaient que nous n'avons pas de projet, je n'ai lu nulle part dans le rapport que les investissements importants étaient justifiés par la défaillance des bus électriques. Je viens d'entendre cela dans la bouche de Monsieur PRADAT, je ne vois pas où vous l'avez lu. Et permettez-moi de sourire encore quand j'entends parler du projet Amiens 2030. La belle affaire! Nous sommes quelques-uns dans cette assemblée à avoir participé à l'adoption de ce projet Amiens 2030. Des réunions, il y en a eu en quantité, on collait des post-it sur des murs, c'est génial, et on y passait du temps, et on y passait du temps même en séminaire. Ce dont je me souviens de ce projet Amiens 2030, c'est son axe fort, sa pièce maîtresse, c'est-à-dire le fait de constituer entre les 35 ou les 33 communes à l'époque de la Métropole un chemin vélos, un chemin que les vélos pouvaient emprunter. C'était le sens que voulait donner la collectivité d'alors à son projet en 2030 pour relier non seulement symboliquement mais physiquement les communes. De ce point de vue, la force du projet d'Amiens 2030 m'a toujours laissé coi et je dois dire que je fais partie de ceux qui ont été assez heureux du fait que l'on n'en parle plus trop. C'est pourquoi je suis étonné, en souriant, de le voir resurgir tout d'un coup comme si c'était quelque chose qui aurait éclairé notre avenir. Je pense qu'au contraire, il mettait une sorte de brouillard assez intense, et heureusement que nous avons pu dissiper ce brouillard.

J'ai aussi l'impression à vous entendre que, certes, vous assistez aux séances de ce conseil, mais que - pardonnez-moi de le dire ainsi car vous n'êtes plus des enfants -, vous n'êtes pas forcément très attentifs à ce qui est dit. D'abord, ce qui est dit ce n'est pas qu'il y a une baisse très nette des investissements, et cela fait d'ailleurs partie des points sur lesquels nous pourrions revenir, j'espère, en commission des finances parce que cela peut donner lieu à des échanges et à des débats intéressants. La baisse des investissements en 2021 et 2022 est assez naturelle et elle suit le cours de tout investissement durant un mandat municipal. Avec cette particularité que nous avons eu la fameuse crise Covid de 2020. Et quand on regarde les schémas figurant dans ce document, on s'aperçoit qu'assez logiquement, lors du précédent mandat, les investissements sont montés en charge à partir de 2018-2019, encore en 2020, et ensuite, assez naturellement parce que c'est le cycle habituel, le montant des investissements est retombé et vous allez voir qu'en 2024 et en 2025, ce montant va de nouveau remonter. Et si l'on établissait cette courbe depuis que la Métropole existe, on constaterait qu'à chaque début de mandat, les investissements ne sont pas au plus haut parce qu'il faut relancer les projets, les lancer tout simplement, les penser, les construire, et ce n'est qu'une fois lancés et construits qu'ils commencent, dans la seconde partie du mandat, à être réalisés.

Le second élément qui me laisse un peu pantois devant vos propos, c'est que j'ai quand même un souvenir assez précis, car ce n'est pas si vieux, du débat d'orientation budgétaire 2024, et du débat sur le budget 2024. Qu'avons-nous dit à l'époque ? Que nos capacités financières étaient bien celles que nous avons envisagées. D'ailleurs, la Chambre régionale des Comptes constate elle-même que nous avons plutôt amélioré globalement l'excédent de gestion courante, c'est-à-dire ce qui constitue le socle de notre autofinancement. Sauf qu'il n'a échappé à personne - et il faut être de très mauvaise foi pour ne pas s'en souvenir ou vouloir faire semblant de ne pas s'en souvenir - que depuis 2022, les conditions économiques ont assez sensiblement évolué, d'abord par une inflation et ensuite par une augmentation des taux d'intérêt, particulièrement sensible. Et nous avons toujours dit, bien avant même le débat d'orientation budgétaire 2024 qui s'est tenu, je vous le rappelle, en janvier, que nous avons les mêmes capacités financières initiales que celles que nous avons envisagées, mais que pour réaliser les mêmes projets il nous faudrait plus de capacités financières, des capacités financières nouvelles que nous ne pouvions pas dégager. Et donc, nous avons fait un travail au moment du DOB et au moment du budget, et les maires ici présents s'en souviennent évidemment puisque nous avons eu des séances sur la PPI dans chacune des communautés, sur la manière d'étaler un certain nombre de projets. Ce que je lis du rapport de la Chambre régionale des Comptes, c'est simplement de mon point de vue une redite de ce que nous avons d'ores et déjà indiqué depuis la fin de l'année dernière en disant : attention, les conditions économiques sont telles qu'il va nous falloir prévoir un étalement de l'exécution de la programmation pluriannuelle des investissements. Ce n'est pas que nous avons moins, c'est que pour faire la même chose que ce qui était prévu il faut plus. Et le plus qui serait nécessaire pour faire la même chose dans la même durée, nous ne savons pas où le trouver car nous ne voulions pas augmenter une deuxième fois les impôts. Augmentation des impôts qui, pour les communes qui l'ont bien voulu, a pu être estompée pour le contribuable. Et je rappelle que dix de nos communes, parmi lesquelles la ville d'Amiens, ont fait le choix, parce que la Métropole avait facilité ce choix aussi, de baisser le montant de leurs impôts à proportion de l'augmentation des impôts de la Métropole.

Ce rapport est ce qu'il est, il nous incite à être vigilants sur un certain nombre de points. Nous allons évidemment tenir compte des points de vigilance qu'appelle à notre attention la Chambre régionale des Comptes, mais encore une fois, d'abord il ne faut pas lui faire dire ce qu'il ne dit pas, et ensuite, de mon point de vue, il est intéressant parce qu'il porte un regard extérieur, mais il n'apporte rien de fondamentalement nouveau par rapport à ce que nous savions déjà.

**M. GEST :** Merci, mon cher collègue. Juste quelques éléments complémentaires. D'abord pour répondre à Monsieur DESCHAMPS, les documents vous sont parvenus cinq jours avant et non pas la veille. Par ailleurs, pour répondre à Monsieur PRADAT, j'avais à priori envisagé d'inscrire l'activité du pôle métropolitain à cette réunion, mais le nombre de dossiers que nous avons m'a fait renoncer et j'ai préféré le mettre à notre séance de septembre. Donc, vous aurez la réponse, je n'ai absolument rien contre le fait de vous présenter l'activité du PMGA.

Trois observations pour faire appel à l'honnêteté intellectuelle. D'une part, la baisse des investissements. Madame DESBUREAUX, c'est quand même assez comique que dans votre propos vous nous reprochiez à un moment d'avoir baissé les investissements et en même temps d'avoir dépensé trop précédemment. On ne peut pas être contre tout. Vous pouvez très bien considérer que nous avons trop investi, mais vous savez très bien pourquoi nous avons trop investi, vous avez d'ailleurs vous-même donné la réponse en mettant en valeur ce que n'avaient pas fait vos amis dans le mandat précédant les nôtres. On ne peut pas reprocher les deux, c'est soit l'un, soit l'autre. D'autre part, quand on fait preuve d'honnêteté intellectuelle, on reconnaît que la baisse des investissements, nous l'avons annoncée dès la fin du mandat précédent. Nous avons dit que nous ne pourrions pas continuer sur le même rythme d'investissement. Et quand on fait preuve d'honnêteté intellectuelle, on reconnaît pourquoi on a dépensé beaucoup d'argent pour pallier ce qui n'avait pas été fait, notamment en matière d'entretien de notre patrimoine. Je partage l'avis de Benoît MERCUZOT, il y avait certains plans vides, et nous avons trouvé un document dans les cartons, il s'agit d'une analyse de nos équipements sportifs. On savait donc ce qu'il fallait faire, mais rien n'avait été engagé. Nous avons donc dû tout prendre en compte. Et ce n'est pas fini. Cela fait partie aussi de l'honnêteté intellectuelle.

J'en ajoute une autre. Monsieur PRADAT, je commence à m'inquiéter pour vous parce que jusqu'à une période récente vous teniez des discours que je trouvais intéressants, cohérents, et empreints d'une certaine sagesse, mais depuis quelque temps, ça ne va plus du tout. Quand vous dites que ça nous a coûté les bus, ça nous a coûté du souci, ça nous a coûté beaucoup de discussions, beaucoup d'échanges de courriers avec la société concernée, mais pas un Euro, puisque c'est elle qui a pris en charge. Ou bien vous lisez mal les dossiers, ou bien il y a un problème. Je n'ai pas pour habitude de considérer que vous faites preuve d'une malhonnêteté intellectuelle, donc je vous dis corrigez ce point parce que c'est faux. Et c'est doublement faux car les bus font l'objet d'un budget annexe qui n'a rien à voir avec le niveau de taxe foncière que les habitants paient, car vous savez parfaitement que ce budget n'est financé que par ceux qui utilisent le bus, pour à peine 15%, et par le versement mobilité des entreprises pour le reste. Mais si vous n'écoutez pas ma réponse, vous allez encore faire des erreurs la prochaine fois. Dernière chose, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, mais je le répète : êtes-vous vraiment sur la même planète que nous ? Vous êtes-vous rendu compte qu'il y avait un peu d'inflation ? Vous ne pouvez pas d'un côté dire que nos concitoyens souffrent de cela, et vous avez raison, et de l'autre faire comme si rien ne se passait pour la collectivité qui, elle, n'a même pas bénéficié des boucliers qui ont plutôt aidé les concitoyens, et c'est tant mieux. Donc, ce qu'a démontré Benoît est une évidence. Nous avons la même chose que prévu, sauf que ce n'est pas le même coût. Je vous donne un seul exemple. Hier, nous inaugurons une pelouse synthétique à Camon, mais il n'y a pas si longtemps, on en a carrément fait un nouveau terrain synthétique pour le Club des Portugais d'Amiens. Coût de départ : 800 000 €, coût d'arrivée : 1 M€. Ce n'est pourtant pas difficile à comprendre. C'est comme dans votre budget personnel, si vous gagnez 100 et que jusqu'à présent vous dépensiez 100, cela ne posait pas de problème, sauf que maintenant il faut dépenser 120 donc il faut faire moins. C'est ce que nous avons fait, et nous avons arbitré, et ce dans le cadre de débats, d'abord dans l'instance ad hoc, c'est-à-dire le Bureau d'Amiens Métropole, puis par des conférences des maires. Dans chaque conférence des maires, nous abordons tous les sujets. Alors, c'est vrai, nous n'avons pas choisi de rédiger un projet à trente ans. C'est vrai que c'est beau, quand c'est vide ce n'est pas très beau, et puis

je préfère que l'on soit très concret. Et je vais vous dire très sincèrement les choses : je respecte totalement le travail de la Chambre régionale des Comptes, mais porter un avis sur ce point ne me semble pas nécessairement lié à sa compétence. Porter un jugement sur les finances, sur ce qui a été bien, moins bien fait, pas de problème, mais sur la façon dont on décide de travailler... Je souhaitais vraiment apporter cette précision, mais de grâce, arrêtons de raconter des salades aux gens, franchement. Il est déjà difficile de faire comprendre à la population, par exemple, que les collectivités ne sont pas dispensées d'augmentation des prix, et si nous-mêmes en rajoutons, cela devient très compliqué. Il nous reste à prendre acte de cette communication. Monsieur PRADAT, à titre exceptionnel.

**M. PRADAT :** Ce sera très court. Comme vous me regardez en me demandant d'écouter votre réponse...

**M. GEST :** Que vous n'avez pas vraiment écoutée.

**M. PRADAT :** Si, je prenais attache avec mes collègues pour savoir si j'avais rêvé ou si, effectivement, les travaux du bus à haut niveau de service n'ont pas pris en compte le tracé cyclable. C'est le premier point. Il a donc fallu faire et défaire un certain nombre de voiries, c'est encore en train de se faire sur le mail Albert 1<sup>er</sup>, et cela coûte un peu d'argent. Et quand les bus étaient en panne, Irizar a pris en charge la réparation et ça n'a pas coûté un Euro ; en revanche, il a fallu acheter de nouveaux bus afin de répondre à la demande. C'est tout, vous avez fait amende honorable et puis les choses se font. Et je voulais simplement vous rassurer sur ma bonne santé intellectuelle du moment.

**M. GEST :** Ce n'est pas votre santé que j'ai mise en cause. Mais là, vous venez de ressortir une perle. Nous n'avons pas acheté des bus au biogaz pour compenser les bus électriques, mais pour arrêter progressivement les bus au gazole. Donc ne racontez pas des salades aux gens, ce n'est pas vrai, c'est même indiqué dessus d'ailleurs, cela remplace les bus au gazole. C'était une sécurité à un moment donné où nous avions des problèmes que je n'ai jamais cachés. Ne comparez pas la somme que nous avons dû dépenser pour acheter les bus d'Ile-de-France, 13.000 € le bus, 500 000 € un bus au gaz. Si vous avez besoin de renseignements, Monsieur PRADAT, je suis à votre disposition, sincèrement. Ce que j'aime par-dessus tout, c'est que l'on puisse donner de vraies informations aux gens, ils ont le droit de savoir. Ils sont tellement tous persuadés que ce sont eux qui par leurs impôts paient les bus alors que ce n'est pas vrai.

**DONT ACTE**

**4.3 - COMMUNICATION DU PRESIDENT. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. TOME 2 - ENQUETE REGIONALE SUR LA TARIFICATION DES SERVICES DE MOBILITE URBAINE. EXERCICES 2018 ET SUIVANTS.**

**M. GEST :** Le point suivant est une autre communication qui concerne le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes relative au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole à propos de l'enquête régionale sur la tarification des services de mobilité urbaine. De la même manière, la Chambre a transmis à la collectivité son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération pour les exercices 2018 et suivants sur ce problème de la tarification des services de mobilité urbaine. Y a-t-il des observations ?

**MME DESBUREAUX :** Comme pour le précédent rapport, on peut voir le verre à moitié plein et à moitié vide. Le verre à moitié plein, c'est l'augmentation de la fréquentation des transports en

commun, des recettes du versement Mobilité dynamiques et du maintien d'une tarification sociale, ce qui laisse ouvert le débat sur la perspective et la capacité de passer à terme à la gratuité totale. Le verre à moitié vide, c'est votre manque de vision et d'anticipation sur les politiques de mobilité qui se traduit par l'absence de mise à jour du plan de mobilité et donc de stratégie, depuis l'échéance du PDU de 2013-2023 qui prévoyait notamment la réalisation d'une première ligne de tramway. Vous aviez largement le temps de vous mettre en conformité avec la loi Mobilité, qui se traduit aussi par le fiasco du bus électrique dont un tiers des 43 véhicules est immobilisé en moyenne chaque jour. Au final, un choix irréflecti et impulsif pour masquer votre renoncement au tram. Le verre à moitié vide, c'est encore l'absence de planification des investissements au budget annexe transport pour le renouvellement, pourtant indispensable, du parc de bus. Encore une stratégie défailante et non inscrite dans le temps, à relier aux capacités contraintes d'investissement d'Amiens Métropole, comme le précisent les juges page 23 du rapport. Vos successeurs auront du pain sur la planche pour rétablir une situation saine afin de pouvoir réinvestir.

**M. VOULMINOT :** Zoé a dit plein de choses. La CRC note que le financement du service est assuré de manière prépondérante par le produit fiscal du versement Mobilité, les produits commerciaux présentant un caractère plus que réduit. Pouvez-vous nous indiquer si la promesse du mercredi gratuit sera tenue avant la fin du mandat ? Une telle mesure est préférable pour améliorer l'activité des commerces et des diverses activités. Avez-vous quand même procédé à une étude pour mesurer l'impact qu'aurait cette gratuité du mercredi ?

**M. DESCHAMPS :** Je souhaite faire un focus sur un point qui m'a particulièrement intéressé sur ces longues pages, c'est la part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020. La Chambre fait un point à ce sujet et nous dit que 66% des habitants de la Métropole prennent leur voiture pour se rendre au travail et ils sont seulement 14% à prendre le bus. Ce que l'on entend, c'est que ceux qui prennent le bus pour se rendre au travail, ce sont principalement des personnes qui n'ont pas financièrement les moyens d'avoir une voiture. En fait, on a une catégorie socioprofessionnelle qui utilise le bus, contrairement à d'autres grosses agglomérations où il n'y a pas vraiment de distinction de classe, où l'on a des CSP+ et même des CSP++ qui utilisent les transports en commun pour se rendre au travail. Ce n'est pas le cas à Amiens. Quel est l'axe que vous comptez mettre en place pour faire en sorte qu'il n'y ait plus des bus sectoriels dédiés à une certaine catégorie de la population ? De fait, je sais que ce n'est pas votre ambition, mais on constate aujourd'hui que ce sont les pauvres, et ce n'est pas un gros mot de le dire, qui prennent le bus, et que les plus aisés ne prennent pas le bus à Amiens.

**M. RENAUX :** Concernant l'impact de la gratuité, il faut aussi noter dans le rapport de la Chambre des comptes à propos des recettes commerciales qu'elles représentent en moyenne 11% des produits de gestion, et la Chambre des comptes attire l'attention en disant, je cite : "la faible part des recettes commerciales dans le total des produits de gestion, situation imputable pour une large part à une tarification sociale pratiquée, entraîne un risque pour les règles d'application de la taxe sur la valeur ajoutée. L'autorité organisatrice doit, en effet, percevoir les recettes du service assujetties à la TVA représentant au moins 10% de ses charges imputables", sinon nous perdons plusieurs millions de TVA. La réponse, elle est là. Et justement, par rapport à l'augmentation de nos dépenses qui est liée à toutes les inflations que nous subissons aussi en matière de transport, notre tarification doit forcément à un moment donné suivre à minima pour que nous soyons toujours au-dessus de ces 10%. Donc rajouter des périodes de gratuité viendrait automatiquement impacter de plusieurs millions d'Euros, et je crois que l'estimation faite à un moment donné de l'absence de recettes, soit presque 5 M€ + TVA, conduisait à devoir trouver 13 M€. Je veux bien que l'on essaie de me les trouver.

**M. GEST :** Madame DESBUREAUX a dit que nous avons manqué d'anticipation. Au contraire, j'estime que nous avons anticipé en 2014, quand nous avons remisé au rayon des accessoires votre projet de tramway, parce que celui-là nous aurait mis dans une situation financière épouvantable. Il n'était pas financé du tout, il coûtait 200 M€ pour 10 kilomètres, et nous avons dépensé 120 M€ pour 44 kilomètres. Nous avons drôlement bien anticipé à ce moment-là, je peux vous le dire. C'était la catastrophe assurée sur le plan financier. Et pour le reste, au sujet du mercredi, je vous ai déjà répondu que je ne répondrai plus à cette question, il n'y a pas d'élément nouveau qui m'amènerait à vous donner une réponse différente de celles que je vous ai faites les fois précédentes, mais je sais que ce sera votre leitmotiv pendant encore deux ans. Nous avons donc à prendre acte de ce document n° 3.

**DONT ACTE**

Dans les communications du Président, je vous informe également que j'ai reçu une question orale que nous aborderons en fin de séance comme habituellement.

**5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024. APPROBATION.**

**M. GEST :** Ce procès-verbal vous a été transmis. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**6 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 24 AVRIL 2024. APPROBATION.**

**M. GEST :** Même question.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**7 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.**

**M. GEST :** Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code général des Collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 20 mars et le 14 mai 2024. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ?

**DONT ACTE**

Je vous propose de passer aux autorisations de programme que nous avons regroupées, soit une trentaine. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de citer simplement le numéro des rapports par groupes d'orateurs, car j'ai observé depuis que nous faisons cela qu'il n'y a jamais de discussion sur aucun rapport, mais que cela rallonge énormément les débats. Donc, je vais présenter ces rapports simplement par leur numéro. Si quelqu'un veut intervenir, pas de problème, il y a un débat. Sinon, nous les mettrons aux voix par groupe ce qui permettra d'alléger un peu cette séance. A moins que quelqu'un ne souhaite pas cette méthode, et je me plierai volontiers. Pas de problème ? Je vous propose de commencer par le point 8. Ce sont des dossiers qui me concernent. Je mets ces quatre rapports aux voix.

**8 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**9 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACQUISITION DE GROS EQUIPEMENTS.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**10 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DE PROXIMITE.  
AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**11 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. GROS ENTRETIEN DU  
CREMATORIUM. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

M. GEST : Je passe maintenant aux rapports qui auraient dû être présentés par Patrick DESSEAU.

**12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EFFACEMENT DES RESEAUX. AFFECTATION DES OPERATIONS  
D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART.  
AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN. SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE  
ECLAIRAGE PUBLIC. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROGRAMME 101. FOURNITURE ET MAINTENANCE  
EQUIPEMENTS ET MATERIELS ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RECONSTRUCTION DU PONT JULES BARNI.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SECURISATION DES POINTS ECOLES.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SECURISATION ET PROTECTION DES EQUIPEMENTS DEPOT  
VOIRIE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TOTEMS D'ENTREE D'AGGLOMERATION.  
AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

M. GEST : Nous prenons maintenant les rapports de Jean-Claude RENAUX.

**21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT RESEAU DE BUS, POINTS D'ARRET ET ACCES.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BA10. QUALITE DE SERVICE, VELOS.  
AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

M. GEST : Les trois points suivants concernent Marc FOUCAULT.

**23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CENTRES D'APPELS. RENOVATION, TRAVAUX,  
MISE EN CONFORMITE SUR LES BATIMENTS.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION, TRAVAUX, MISE EN CONFORMITE SUR LES  
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT.  
ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

M. GEST : Nous passons au point 26 que devait présenter Anne PINON.

**26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. FACULTE DENTAIRE.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

M. GEST : Nous passons au point 27 que devait présenter Margaux DELÉTRÉ.

**27 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SOUTIEN A L'INNOVATION.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

M. GEST : Nous passons aux points que devait présenter Guy PENAUD.

**28 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DELEGATION AIDES A LA PIERRE.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**29 - AUTORISATION DE PROGRAMME. HABITAT RENOVATION URBAINE SOLDE PPI.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**30 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DEVELOPPEMENT ACCESSION SOCIALE.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**31 - AUTORISATION DE PROGRAMME. NPNRU. QUARTIERS NORD, ESPACES PUBLICS, COLVERT.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

M. GEST : Le rapport 32 d'Audrey BOCHÉ.

**32 - AUTORISATION DE PROGRAMME. NPNRU. BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE  
ET RESEAU DES BIBLIOTHEQUES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**M. GEST** : Je passe aux rapports suivants de Pierre SAVREUX.

**33 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MUSEES D'AMIENS.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

**MME DESBUREAUX** : J'aurais une remarque à faire car le Nautipoulpe apparaît dans ce rapport. Comme beaucoup d'Amiénois et d'Amiénoises nous sommes fiers de Jules Verne. Ce grand auteur a été très actif dans notre collectivité et mérite sa reconnaissance. Le projet du Nautipoulpe est beau, c'est une bonne manière d'occuper cette place dans un quartier en pleine transformation, qui montre que les grandes sculptures ne sont pas l'apanage des quartiers chics et anciens. Cependant, l'enveloppe de 2,3 M€ pour le Nautipoulpe se fait au détriment, à notre avis, d'autres financements. Nous pensons aux centres socioculturels, pour lesquels nous avons déjà déposé un vœu de soutien en février 2024, qui font face à de plus en plus de difficultés financières. Que penser donc de cette statue de 2,3 M€ quand, dans le même temps, vous refusez d'aider un peu plus les centres socioculturels qui tirent la langue et doivent se serrer la ceinture car leurs subventions de fonctionnement n'augmentent pas malgré l'inflation. Nous ne pensons pas que ces deux éléments doivent forcément être opposés mais que les deux doivent être pris en compte. Tous deux relèvent de la politique culturelle et tous les deux sont importants.

**M. GEST** : Je donne la parole à Paul-Eric DÉCLE ou à Pierre SAVREUX pour la réponse. Il faut remettre les choses en place parce que le chiffre n'a rien à voir avec ce qui est annoncé.

**M. DECLE** : Oui, le chiffre n'a rien à voir avec ce qui est annoncé, comme le dit Monsieur le Président. Cela fait partie de la stratégie Jules Verne d'adopter ce Nautipoulpe, et cela n'empêche pas, comme le dira Pierre, que des projets culturels à côté puissent avoir lieu. Ce projet nous dépasse, dans le temps comme dans l'espace, j'ai envie de vous dire. Dans le temps parce qu'il va durer plusieurs décennies, et dans l'espace parce qu'il a des dimensions tout à fait exceptionnelles. Il fait 7 mètres de haut pour 10 mètres de large et pour 8 mètres de long, 560 m<sup>3</sup> et il est destiné à nous survivre, c'est-à-dire qu'il va arriver dans le nouveau quartier de Gare La Vallée, que ce soit pour notre génération ou pour les suivantes, ce poulpe est destiné à durer un temps important et le coût, qui n'est pas de 2,3 M€ mais est bien inférieur à celui que vous annoncez, sera amorti dans le temps puisque l'œuvre est destinée à être éternelle, elle va durer plusieurs décennies. Cela n'empêche nullement de mener une politique culturelle ambitieuse, comme celle que Pierre va évoquer suite à mon propos.

**M. SAVREUX** : Je confirme les propos de Paul-Éric, la somme que vous évoquez ne correspond nullement à la somme du Nautipoulpe. Vous parlez de la stratégie globale autour de Jules Verne, sur l'ensemble du mandat. Nous sommes sur une enveloppe largement inférieure, en dessous du million d'Euros pour le Nautipoulpe, 800 000 € environ. C'est un montant, certes, important, mais qui nous semble tout à fait raisonnable par rapport à l'impact que l'arrivée de cette sculpture va avoir pour le rayonnement de notre Métropole. Il faut savoir si nous nous donnons, oui ou non, l'ambition de devenir, enfin, la ville de Jules Verne, ce qui n'est pas encore spontanément le cas pour les visiteurs qui viennent nous rendre visite. Comme le dirait bien mieux que moi le Président, il n'existe aucune ville au monde liée à un auteur qui n'utilise pas cet auteur pour rayonner. Nous rattrapons des années d'inaction autour de ce sujet. Il y aura encore beaucoup de travail à faire dans les mandats suivants et nous sommes ravis d'avoir un marqueur urbain fort à l'entrée d'un nouveau quartier, Gare La Vallée, et de nous imposer enfin comme étant LA ville de Jules Verne avec une sculpture qui, non seulement, encourage l'artiste mais aussi encourage des métiers d'art qui pourraient disparaître si des collectivités n'étaient pas là pour encourager ce type de projet.

**M. GEST** : Paul-Éric pour un complément.

**M. DECLE :** Je tiens également à rappeler que le Poulpe va arriver le 24 mars 2025 à Amiens et que pendant trois mois, il va siéger à Bruxelles, la capitale de l'Europe. Je rappelle que Jules Verne était profondément européen, il défendait jusqu'à l'esperanto, qui est une langue continentale mais qui, 200 ans plus tard, n'a pas eu le succès que Jules Verne aurait bien voulu qu'elle ait. Parmi les publics étrangers qui viennent à Amiens, je rappelle que le public belge est le plus important, au-delà du public allemand, britannique et néerlandais. Comme le Poulpe sera pendant trois mois en Belgique dans ce que l'on pourrait appeler l'une des capitales de l'Europe, il y aura forcément un retour sur investissement, sachant que dans notre stratégie Jules Verne, l'un des objectifs de ce Nautipoulpe est aussi de profiter du fait qu'il soit à Bruxelles, au niveau du palais de justice, pour faire venir beaucoup plus de Belges cette année-là à Amiens. 2024 sera l'année du Japon et des Jeux Olympiques, 2025 sera une année durant laquelle nous allons beaucoup travailler le public belge, et notamment le public bruxellois, pour faire en sorte qu'il y ait plus de touristes à Amiens sur le plan de l'hôtellerie et de la restauration. Par répercussion, en 2025 ou les années suivantes, cette fidélisation et le fait de faire venir plus de Belges sur notre territoire, aura pour objectif également d'augmenter nos recettes de taxe de séjour, lesquelles pourront en partie compenser le coût du Poulpe sur le long terme.

**M. GEST :** Je précise que vous serez invités à la présentation du Nautipoulpe devant le palais de justice de Bruxelles où il restera trois mois avant de se poser derrière la gare dans le quartier en plein développement de La Vallée. Par ailleurs, j'ai toujours pensé que quand on fait des choses, il ne faut pas les faire à moitié. Heureusement que nous avons fait ce qui a été fait déjà sur Jules Verne car je pense que nous aurions définitivement perdu en termes d'image vu le projet que la ville de Nantes vient de lancer. En effet, la ville de Nantes vient de lancer un projet, que nous n'avons pas décidé de mettre en place il y a quelques années, et c'est exactement le même concept que celui qui avait été imaginé alors. C'est bien la preuve que si nous n'avions pas bougé, nous aurions définitivement vu l'image de Jules Verne captée dans la ville où il est simplement né, où il n'a rien écrit, où il n'a vécu que jusqu'à l'âge de 20 ans, alors que tout le reste s'est passé ici chez nous. Il était bon de faire cette mise au point. Je ne nie pas l'importance de la somme consacrée à la sculpture qui a été réalisée dans une entreprise artisanale française à qui cela a donné, ce qui n'est pas négligeable non plus, un an de travail. Cela change-t-il quelque chose au vote précédent ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.*

**34 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PARC ZOOLOGIQUE. TRAVAUX ANNUELS, MAINTIEN EN ETAT ET ACHATS DIVERS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.*

M. GEST : Le prochain dossier devait être présenté par Marion DOURNEL-GARAT.

**35 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

M. GEST : Viennent ensuite les dossiers 36, 37 et 38 de Guillaume DUFLOT.

**36 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DU COLISEUM. AFFECTATION ET  
AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**37 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX ET EQUIPEMENTS SUR LES STRUCTURES SPORTIVES.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.  
ANNEE 2024. STADE RENE PLAYE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL. STADE DU CHAPITRE.  
FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

**38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRANSFORMATION EN SALLE D'HALTEROPHILIE DES ANCIENS  
VESTIAIRES DE LA PISCINE VALLEREY. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.  
ANNEE 2024. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**MME DELATTRE :** La commission Finances de la semaine dernière a été l'occasion pour nous de constater que le recours systématique au fonds de concours, que nous désapprouvons, s'accompagne d'un flou réglementaire à l'avantage d'Amiens Métropole. Pour celles et ceux qui nous écoutent et ne savent pas ce qu'est un fonds de concours, il s'agit d'un moyen utilisé pour financer des travaux ou des projets de la compétence de la Métropole en faisant participer les communes. Ce système est régulièrement utilisé pour la voirie métropolitaine ou les projets culturels et sportifs, comme c'est le cas ici. Pour faire simple, quand un sujet relève de la compétence d'Amiens Métropole, par exemple quand une voie est utilisée par Amétis ou qu'un équipement sportif appartient à la Métropole, quasiment à chaque fois qu'il faut y faire des travaux, la Métropole met en place un fonds de concours. Mais alors comment fonctionne ce fonds de concours ? C'est là que ça coince. Les communes doivent payer au moins 30% et la participation d'Amiens Métropole ne peut excéder 50%. Les 20% restants dans ce cas peuvent être comblés par des subventions. Cependant, il n'y a pas de subvention pour les travaux, la commune devra combler le manque et donc payer la moitié des travaux. Depuis le début du mandat, nous dénonçons le recours systématique au fonds de concours qui ne sert qu'à alléger

les dépenses d'Amiens Métropole au détriment des communes qui se voient contraintes de payer 50% des travaux de la voirie à la place de la Métropole. Sur cette délibération et la précédente, la Métropole va économiser 350 000 €, en comptant le fait que concernant le stade, des subventions ont été demandées pour plus de la moitié du coût des travaux. Sans cela, Amiens Métropole aurait économisé 550 000 €. Dit comme ça, on se dit qu'économiser un demi-million d'Euros est une bonne chose pour une collectivité, sauf que ce demi-million, ou ces 350 000 € pour coller au coût réel, seront perdus par la ville. Cela finance des travaux sur les équipements communautaires qui relèvent de compétences communautaires.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres interventions ? Je donne la parole à Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Il est assez normal que vous preniez la parole sur ces fonds de concours puisque vous êtes, par principe, contre. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais ce que vous avez dit à propos des fonds de concours est faux. Ce n'est pas que la Métropole ne peut pas payer plus de 50% d'un investissement, c'est, au contraire, qu'elle ne peut pas payer moins de 50%. Première erreur. Et au fond, la seule question qui est posée, mais elle est de taille, j'en conviens et j'en donnerai le poids financier dans un instant, donc la seule question qui est posée sur la mise en œuvre de ces fonds de concours est de savoir si les 30% demandés à la commune, sur laquelle un investissement métropolitain de plus de 200 000 € a lieu, sont calculés sur le coût brut, c'est-à-dire sans subvention et donc le coût réel, ou si, au contraire, les 30% sont calculés sur le coût net, c'est-à-dire le coût réel auquel on enlève les subventions. Et cette différence est évidemment sensible pour tout le monde, et notamment pour les communes, mais aussi pour la Métropole. Je ne sais pas d'où vous tirez vos chiffres. Concernant les équipements sportifs, j'ai eu les chiffres ce matin, si nous calculons les fonds de concours sur la charge nette au lieu de les calculer sur la charge brute, ce qui diminuera la participation des communes, mais ce qui augmentera le coût pour la Métropole, cette augmentation de coût est d'un peu moins de 300 000 € pour les équipements sportifs sur la PPI qu'il nous reste à financer et à mettre en œuvre. Vous avez évoqué 300 000 €, 500 000 €, je ne sais pas où vous prenez vos chiffres, mais je peux donner le détail des chiffres à l'occasion. Et puisque vous êtes assidue à la commission des Finances, et je vous en remercie, nous aurons tout loisir d'évoquer tout cela.

Mais je me permets de terminer mon propos sur ce point. Nous avons évoqué tout à l'heure le rapport de la Chambre régionale des Comptes, et puisque nous l'avons sous les yeux autant l'utiliser. Et je me porte à la page 26 où je lis : "Dans un contexte de sanctuarisation du montant des attributions de compensation...", autrement dit nous avons fait le choix de geler ce que les communes paient à la Métropole au titre des compétences que la Métropole exerce et que les communes, du même coup, n'exercent plus. Je reprends "dans un contexte de sanctuarisation du montant des attributions de compensation, les contributions apportées par les communes membres d'Amiens Métropole sous la forme de fonds de concours apparaissent aujourd'hui indispensables à l'EPCI". Donc là encore il faut choisir. Soit on fait beaucoup moins, soit on choisit d'être conséquent avec nos choix d'investissement et on se donne les moyens de les financer. Et comme nous avons choisi encore une fois de sanctuariser les attributions de compensation - nous pourrions revenir sur ce point en commission des Finances -, c'est la Chambre régionale des Comptes qui le dit, les fonds de concours apparaissent aujourd'hui indispensables à l'EPCI.

**M. GEST :** Merci, les explications sont très claires dans un contexte qui n'est pas si simple. Votre remarque, Madame DELATTRE, ne m'avait pas échappé. J'avais été informé des débats qui ont lieu en commission. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que Benoît et les services examinent le problème très précisément pour que lors d'une prochaine rencontre avec les maires il puisse être débattu et qu'en commission des finances, quand le vice-président présentera le dossier, nous puissions de nouveau évoquer ce sujet. Mais ce que vient de dire

Benoît MERCUZOT est frappé au coin du bon sens. Bien évidemment, si on diminue la part des fonds de concours, cela signifie qu'au total on fera moins d'investissement. Après, ce peut être un choix, mais la réponse est d'une évidence totale.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.*

**M. GEST :** Le dossier 39 devait être présenté par Eric MAQUET.

**39 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. STATION D'EPURATION AMBONNE. MODERNISATION DE L'AERATION DES BASSINS ET DES AUTOMATISMES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.*

**M. GEST :** Enfin, un dossier pour Paul-Eric DÈCLE.

**40 - AUTORISATION DE PROGRAMME. OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.  
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT,  
Mme NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.*

**M. GEST :** Nous en avons terminé avec les autorisations de programme et nous allons pouvoir passer au point 41.

**41 - SOCIETE FRANÇAISE DE L'EVALUATION. ADHESION. COTISATION. ANNEE 2024.**

**M. GEST :** Je vous propose que la collectivité adhère à la Société Française de l'Evaluation qui est une association à but non lucratif et apolitique. Elle œuvre pour l'amélioration de l'action publique et souhaite être un lieu de débats, de capitalisation et de formation ouvert à tous. Le montant de la cotisation pour l'année 2024 s'élève à 980 €.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**42 - AMIENS. GERONTOPOLE HAUTS-DE-FRANCE. QUAI DE L'INNOVATION. BAIL CIVIL.**

**M. GEST :** Les gérontopôles fédèrent différentes communautés d'acteurs dans la perspective de favoriser l'émergence de nouveaux projets innovants et de coordonner des initiatives régionales

visant à faire face à la transition démographique. Lors de son assemblée générale constitutive du 7 juillet 2023, l'implantation du siège social et des équipes du gérontopôle Hauts-de-France à Amiens a été actée.

Je vous propose donc de louer au gérontopôle Hauts-de-France, par bail civil, un espace de 130,27 m<sup>2</sup> situé au R+3 du Quai de l'Innovation. Ce bail civil est consenti pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, à titre gracieux s'agissant du loyer et des charges. La valeur totale de cette mise à disposition s'élève à 20 332,12 €.

Je vous propose également de m'autoriser à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Nous sommes représentés au gérontopôle indirectement dois-je dire par Anne PINON, au titre du Conseil régional, mais nous avons toutefois souhaité, compte tenu que ce gérontopôle s'installe à Amiens, apporter notre pierre à l'édifice. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette mesure.

**MME PINON :** Je rappelle que la question du vieillissement est évidemment un sujet important, mais d'autant plus important dans la région Hauts-de-France puisque d'ici 2050, plus de 1,4 million de personnes auront plus de 65 ans. C'est donc énorme. Ce sujet, s'il ne nous concerne pas aujourd'hui personnellement, nous concernera un jour, et c'est un travail de concertation que nous avons mené avec l'ARS Hauts-de-France, la CARSAT, les deux CHU de Lille et d'Amiens, et la Région Hauts-de-France avec ses partenaires Amiens Métropole et la Ville d'Amiens a souhaité que ce siège social du gérontopôle, puisque nous étions une des dernières régions à ne pas en avoir, soit basé à Amiens. L'idée est vraiment d'impulser sur l'ensemble de la région et de faire émerger de nombreux projets aux dimensions multiples; à la fois la recherche, la formation, le lien social, la silver économie, qui est une filière très importante en termes d'emploi. Je me réjouis, avec Brigitte, puisque toutes deux portent cette candidature d'Amiens. L'équipe va être basée sur Amiens. Une directrice a été recrutée, et nous allons enfin pouvoir, avec toute son équipe, porter ces beaux projets pour le bien vieillir et le mieux vieillir des habitants.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **43 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SUBVENTION. 2<sup>EME</sup> REPARTITION. ANNEE 2024.**

**M. GEST :** Je vous propose d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association Aéro-club de Picardie Amiens Métropole pour l'organisation de la manifestation "20 000 lieues dans les airs", grande kermesse aéronautique. Cette manifestation se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2024 à Glisy. Je sais qu'en commission certains d'entre vous se sont émus de la baisse de fréquentation, due, semble-t-il, au fait que l'entrée soit désormais payante. Des contacts vont être pris, ou l'ont été, avec les organisateurs à ce sujet. Y a-t-il des interventions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Je donne la parole à Madame Brigitte FOURÉ.

#### **44 - FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE. FIPHFP. CONVENTION 2024-2026.**

**MME FOURE :** Dans le cadre de sa politique de soutien au handicap, Amiens Métropole conventionne avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique depuis 2011. Pour mémoire, le FIPHFP a pour principales missions de collecter les sommes dues par les employeurs publics ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs en situation de handicap, et de favoriser et d'accompagner les politiques d'intégration et de maintien dans l'emploi des employeurs publics qui s'engagent.

Pour bilan, sur la durée de la convention précédente, 52 recrutements ont été réalisés sur les 31 initialement prévus. Nous sommes donc allés au-delà des engagements prévus. 270 agents ont bénéficié d'une aide technique et/ou humaine ou d'une action spécifique. 98 actions de formation dans le cadre de la compensation du handicap ou du maintien ont été mises en place. Les actions menées ont permis à Amiens Métropole de faire progresser son taux d'emploi à 8,6% fin 2022. Je rappelle que l'obligation légale est de 6%, nous sommes donc largement au-dessus.

Au regard de l'évaluation et des résultats probants en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi, le FIPHFP a proposé à Amiens Métropole de renouveler les engagements dans le cadre d'une quatrième convention triennale s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, que je vous propose d'approuver. J'insiste sur ce point car habituellement le FIPHFP a pour vocation d'aider une collectivité pour qu'elle se lance dans une politique en direction des personnes handicapées, et ce sont ensuite d'autres collectivités qui sont épaulées. Si cela fait plusieurs fois que le FIPHFP décide d'épauler Amiens Métropole, c'est bien parce que des actions fortes ont été mises en place. Je peux d'ailleurs vous dire que le FIPHFP nous donne en exemple au-delà de notre territoire et je pense qu'il est important de le souligner ici.

Les engagements de la collectivité seraient 30 recrutements dont 9 apprentis et 4 titularisations, 45 agents accompagnés dans le cadre de la PPR ou du reclassement statutaire, une évolution du taux d'emploi à 9,2%, engager la démarche d'accessibilité numérique, poursuivre la sensibilisation des agents et la formation des acteurs internes, favoriser le co-développement entre encadrants sur les thématiques du handicap et du maintien dans l'emploi, parce qu'il faut que les encadrants soient partie prenante du dispositif, et enfin retranscrire en Facile à lire et à comprendre (FALC) les principaux documents internes pour faciliter l'intégration et le maintien des agents en situation de handicap spécifique. C'est donc l'objet de cette convention pour 2024-2026 que je vous propose d'approuver.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? C'est effectivement une politique pour laquelle la collectivité est depuis longtemps considérée comme assez exemplaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

#### **45 - CHALLENGE MOBILITE HAUTS-DE-FRANCE. PARTICIPATION ET ORGANISATION. ANNEE 2024.**

**M. RENAUX :** Comme chaque année depuis 10 ans et dans le cadre de l'élaboration de son plan de déplacements de l'administration, la collectivité fait concourir ses agents et participe au challenge Mobilité Hauts-de-France en organisant des ateliers, animations et remise de récompenses à destination des agents aux déplacements vertueux. Ce challenge vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et à valoriser les bonnes conduites en matière de mobilité. Pour l'année 2024, il est proposé d'approuver la participation

de la Métropole à ce challenge Mobilité Hauts-de-France qui aura lieu du 16 au 21 septembre. Le coût de cette opération est de 16 000 €, identique à 2023.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**46 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE L'AGGLOMERATION AMIENOISE. RAPPORT ANNUEL. ANNEE 2022.**

M. RENAUX : La société Kéolis Amiens exploite le réseau de transport urbain d'Amiens Métropole via une délégation de service public en affermage à contribution financière. A ce titre, elle a remis à la collectivité le rapport d'activité du réseau de bus ainsi que le bilan financier pour l'année 2022 qui vous ont été transmis avec la délibération et dont je vous propose de prendre acte.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

**DONT ACTE**

**47 - SECURITE ET PREVENTION DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN AMIENOIS ET METROPOLITAINS. CONVENTION. RENOUVELLEMENT.**

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la direction interdépartementale de la Police Nationale de la Somme, le Procureur de la République, la Ville d'Amiens et le délégataire des transports publics relative à la sécurité et à la prévention dans les transports en commun métropolitains.

La précédente convention de 2013 étant devenue obsolète, un groupe de travail a réuni les signataires de la convention, dans le cadre du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), afin de faire évoluer le dispositif déjà existant et de l'adapter aux évolutions techniques et réglementaires actuelles.

Cette nouvelle convention a pour objectif principal d'améliorer la sécurité des passagers et du personnel dans les transports. L'État s'engage également à renforcer sa présence, par exemple en accompagnant les véhicules qui auraient été victimes d'incidents. Il s'agit également, en outre, de développer très rapidement des actions concertées lorsqu'un incident de niveau 2 ou 3 survient et de favoriser la circulation de l'information en temps réel.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le président à signer cette convention.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**48 - SNCF VOYAGEURS. TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE RESEAU TER DES ELEVES D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver la convention qui renouvelle la prise en charge, par Amiens Métropole, des abonnements scolaires des élèves du territoire métropolitain qui empruntent le train pour se rendre à leurs établissements scolaires situés dans le périmètre d'Amiens Métropole. Les conditions sont identiques à celles mises en place sur le réseau de bus

Ametis, à hauteur de 100% pour les élèves de moins de 16 ans et de 65% pour les élèves de plus de 16 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire.

Il convient par ailleurs d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention dont le coût est évalué à 13 000€ TTC.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Je passe la parole à Marc FOUCAULT pour le point n° 49.

**49 -PROJET D'EXTENSION DU POLE JULES VERNE SUR LES COMMUNES DE BOVES, GLISY ET BLANGY-TRONVILLE. AVIS SUR LE DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC JULES VERNE II ET SUR SON EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.**

**M. FOUCAULT** : Il s'agit d'un vieux sujet qui a été évoqué pour la première fois en 2012, dans le cadre du SCoT. De manière plus réglementaire, c'est en 2017 que la Chambre de Commerce décide cette extension de ZAC dite Jules Verne II. Donc, comme à chaque fois sur la création de ZAC, les collectivités doivent donner leur avis. Nous l'avons donné en 2021. Le problème est qu'à l'époque la délibération sur l'approbation de création de ZAC portait sur 73 hectares environ, mais depuis est arrivée la loi ZAN, et suite à une concertation entre la CCI, nous et les services de l'Etat, le projet était de passer de 73 hectares à 56 hectares pour se rapprocher du principe de sobriété foncière de la loi ZAN. Malgré ce que nous avons fait en 2021, il faut redonner un avis sur ce projet, cette fois-ci à 56 hectares, sachant que dans le même temps, la CCI a préparé un nouveau dossier actualisé sur ces 56 hectares avec études d'impact, etc. De notre côté, je vous propose, dans la suite des nombreux débats qui ont pu avoir lieu sur la baisse du taux de chômage à Amiens, sur le dynamisme économique de notre Métropole, et sur l'urgence foncière du point de vue économique, même si elle existe du point de vue écologique, d'émettre un avis favorable pour nous permettre d'attirer, dans le cadre de cette extension, des investissements productifs.

En réalité, l'extension est déjà réservée à deux grandes entreprises amiénoises, et l'adjectif "amiénoises" n'est pas galvaudé. Une partie de cette extension sera consacrée à l'implantation de TIAMAT, la première usine de batteries sodium, directement issue des travaux du laboratoire LRCS rattaché à l'université de Picardie Jules Verne, avec des cibles de 1 000 à 2 000 emplois créés à court moyen terme, et la deuxième partie de cette extension est destinée à une entreprise amiénoise historique, de plus dirigée par une femme, à savoir IGOL, fabricant d'huile moteur et de lubrifiant dont le siège est à Amiens. Entre TIAMAT et IGOL, nous aurons deux grandes entreprises dont le siège est à Amiens. J'ajoute que pour IGOL sur le pôle Jules Verne, la cible d'emploi est de 400 personnes, ce qui n'est pas rien quand on connaît l'historique de cette entreprise à partir d'Amiénois très engagés en politique à l'époque, à la fois en tant qu'élus locaux et grands chefs d'entreprise.

L'idée est donc d'émettre un avis positif sur la création de cette extension de ZAC.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**M. PRADAT** : Ce n'est pas vraiment une question. Puisqu'il nous est demandé d'émettre un avis, nous allons émettre un avis. Tout d'abord, sur le fond, le développement économique et la création d'emploi sont posés comme arguments à l'artificialisation des terres. Nous considérons d'abord qu'il est important de coopérer entre les territoires plutôt que de persévérer dans une logique individualiste de compétition entre territoires, et c'est malheureusement encore un peu

comme ça que les choses se font, on se glorifie d'accueillir des fleurons mais en même temps le fleuron aurait été ailleurs et l'ailleurs aurait été très content de l'accueillir. Sur l'emploi, si l'on tient compte de la mobilité professionnelle, on relève qu'il y a une création d'emplois sur le territoire d'Amiens Métropole, et finalement, au regard du territoire plus grand et rural, c'est un territoire relativement restreint. Cela va dans le sens de ma première remarque concernant la compétition entre les territoires.

En revanche, nous sommes conseillers communautaires, et comme il s'agit ici de donner un avis sur une extension dans le territoire communautaire sur 55 hectares, et que notre groupe, comme il l'a exprimé à plusieurs reprises, est plutôt contre l'extension de Borealia, nous sommes ici plutôt pour l'extension de la ZAC Jules Verne, même si nous émettons quelques réserves sur le plan environnemental et sur le plan du découpage parcellaire, notamment, de la zone nord sur les tranches 2 et 3. Tout d'abord, sur la méthode et sur le plan environnemental, et votre majorité est un peu coutumière du fait, on peut se poser la question de l'utilité de l'étude d'impact, de l'enquête publique qui est en cours, et de la procédure de demande d'autorisation environnementale dans son ensemble, quand on voit que la ZAC est déjà annoncée, que l'implantation de TIAMAT est déjà officialisée, alors que l'autorisation n'a pas encore été donnée et que, surtout, les conditions de cet aménagement qui sera fait ne sont pas encore connues.

Un point a retenu notre attention concernant la tranche 5, le bois Grassouillet. Le bois Grassouillet est très petit effectivement au regard de la parcelle que va utiliser TIAMAT, mais on nous avait brandi TIAMAT pour ne pas s'opposer à l'ensemble de la ZAC à Borealia. Ici, sur l'implantation de TIAMAT, est-ce qu'elle justifie le reste de la zone ? La question peut se poser. En tout cas, elle ne doit pas éluder un certain nombre de questions. L'artificialisation des terres peut encore à minima se justifier à cet endroit vu qu'il s'agit d'une extension urbaine et que c'est aussi pour disposer de grandes parcelles. Donc, le bois Grassouillet porte une part d'intérêt écologique de la zone, et il a été acté dans le dossier que son emprise est maintenue, mais à notre connaissance, il y a l'intention de la supprimer par l'entreprise TIAMAT pour disposer d'un foncier continu, et cela avec un défrichage sans savoir quelles seront les compensations.

Sur la justification de l'ensemble de la ZAC, encore une fois nous pensons que l'artificialisation des terres ici peut encore à minima se justifier, vu qu'il s'agit d'une extension urbaine et que c'est pour disposer de grandes parcelles. Sur la zone 4 de l'extension d'IGOL, nous ne sommes pas contre puisqu'il y a un besoin, une création d'emplois à la clé, mais en même temps, nous n'avons pas vraiment connaissance d'engagement de l'entreprise qui justifierait réellement l'emprise projetée. Nos réserves portent plutôt sur le découpage de la zone 2 et 3, où l'on observe un découpage de parcellaire, de petites parcelles, des fonciers de 500 à 5 000 m<sup>2</sup> avec comme objectif d'accueillir des sous-traitants de TIAMAT. Pour nous, la priorité serait d'accueillir des entreprises de type industriel pour lesquels il faut garder des grandes parcelles. Ici, même si l'on comprend que des sous-traitants préféreraient être à côté de l'entreprise mère, ces petites entreprises de sous-traitants pourraient être localisées dans le diffus ou dans d'autres ZAC, et pourquoi pas sur du foncier de reconversion des friches.

Enfin, étant donné qu'actuellement ma santé intellectuelle va plutôt bien, je n'étais pas trop intervenu sur le vœu relatif à l'assouplissement de la ZAN, mais il n'empêche que j'ai entendu des choses qui m'ont fait réfléchir concernant l'usage du foncier. Je prends un peu de recul par rapport au dossier, je vous ai donné notre avis sur le dossier. Pour nous, il faudrait intensifier l'usage du sol. Aujourd'hui, tel qu'on le voit, et notamment avec ces petites parcelles, tel qu'on voit aussi le développement de l'entreprise TIAMAT dans sa forme industrielle, on est encore sur l'idée que le foncier est disponible, et fortement disponible. L'intensification de l'usage du sol, c'est aussi une façon de créer de la densité d'emploi à l'hectare. Pour moi, ces questions sont liées à l'incitation à construire en hauteur. J'ai visité le musée de l'usine textile de Gand en Belgique, construite dans une ancienne manufacture, laquelle est sur plusieurs étages, 5 à 6

étages en plein cœur de ville, pas très loin du centre ville, et il y en a de nombreuses telle que celle-là. A Tourcoing et Roubaix, il y en avait aussi construites sur de la hauteur. Dans ces manufactures du 19<sup>e</sup> siècle, on pouvait construire en hauteur, près des centres-villes, et donc pourquoi ne pourrait-on pas le faire aujourd'hui ? Pourquoi continue-t-on avec un modèle industriel qui s'étale au sol ? Je me suis posé la question, et j'ai regardé l'entreprise Cosserat qui s'est installée sur du foncier à Montières à l'époque où il n'y avait rien. Il y avait des maraîchers en bord de Somme et on était finalement à la campagne. Le foncier était donc totalement disponible. Cosserat a fait sa salle des 500 métiers avec un développement de son entreprise à l'horizontale, parce qu'il n'y avait pas de contrainte à cette époque-là à Amiens. Est-ce que dans notre territoire aujourd'hui nous sommes encore en train de considérer qu'il n'y a pas de contrainte ? Cette question de la contrainte m'interpelle.

J'ai évoqué le développement de TIAMAT dernièrement en Conseil municipal. J'ai discuté avec l'entreprise pour savoir pourquoi elle ne pourrait pas s'installer sur le foncier de Whirlpool, qui a 10 ha disponibles, sachant que TIAMAT veut s'étendre et passer de 10 à 20 ha. Je leur ai demandé pourquoi ils ne faisaient pas un étage. Forcément, le porteur économique m'a répondu que c'était compliqué de faire un étage, il faut monter les produits, c'est inflammable, cela va coûter cher, cela pose des questions de sécurité, etc. Evidemment, un porteur économique ne va pas dire le contraire. A part les promoteurs qui ont très bien compris, en matière d'habitation, que plus on monte, plus on crée de logements, plus on crée de densité de logements et de population à l'hectare et plus on vend. Là, ce n'est pas le cas. Le porteur économique ne va pas vendre son terrain, il n'a donc aucun intérêt à monter. Le seul intérêt à le faire monter, c'est la contrainte et la contrainte, c'est nous. Quand TIAMAT m'explique qu'il fait la première chaîne de montage correspondant au malaxage des produits chimiques, cette première chaîne est en longueur. C'est exactement la même que celle qui a été faite au Hub Energie en tout petit mais multipliée par un facteur 10. Puis il va faire la deuxième, la troisième, la quatrième, la cinquième, et quand il aura les financements, il passera de 1 000 à 2 000 emplois, c'est la promesse qui a été faite, puis il fera les dix chaînes, son développement économique étant à l'horizontale.

Bref, j'en reviens à cette histoire de manufacture pour terminer mon propos. Vous avez annoncé dans un comité de pilotage l'installation d'une manufacture autour du cuir et de la confection de luxe sur le secteur du Petit Saint-Jean avec la reconversion d'une friche industrielle. Nous trouvons ce projet extrêmement intéressant et il aurait été fortement intéressant que la zone de Montières Saint-Maurice porte une ambition de ce type, manufacturière. Pourquoi j'en viens à cette manufacture ? Pour revenir à l'histoire de départ, de la manufacture de Gand construite sur plusieurs niveaux. Il y avait des contraintes car la ville était très dense à cette époque, sachant que les Flamands connaissaient déjà un développement industriel qui n'était pas le nôtre. Cette manufacture à Petit Saint-Jean a une densité à l'hectare, 350 emplois sur 4 000 m<sup>2</sup> construits. A un hectare j'ai 1 000 emplois. Si je fais le calcul de TIAMAT sur 10 hectares j'arrive à 1 000 emplois, sur 20 hectares j'ai 2 000 emplois. Je ne vous fais pas l'offense de faire le même calcul pour la logistique, mais la réflexion est la même. Donc n'ayons pas peur de débrider la hauteur dans la construction, voire même d'imposer des contraintes dans les cahiers des charges, ou des préférences pour que les entreprises qui s'implanteront soient celles qui vont se développer en hauteur, et ce pour intensifier l'usage du sol, réduire l'artificialisation des sols, et aller dans le sens de la sobriété.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres interventions ? Marc FOUCAULT souhaite peut-être dire un mot sur les propos de Monsieur PRADAT.

**M. FOUCAULT :** Sur le bois que vous évoquez, nous n'avons pas ces informations. Sur les friches, l'évolution de l'économie, en réalité rien n'a changé. Je ne suis pas certain que l'exemple de la manufacture, qui nous réjouit tous, soit forcément représentatif parce que c'est

une entreprise zéro machine. En fait, ce sont 300 artisans qui vont s'installer sur le site, et on est bien sur une activité qui ne génère aucune nuisance pour la population, ce qui explique pourquoi les premières entreprises, qui étaient beaucoup basées sur l'artisanat, se sont installées dans les centres-villes. La révolution industrielle a commencé à repousser à la marge des villes les entreprises tout simplement parce qu'elles entraînaient trop de nuisances pour les habitants, et au 20<sup>e</sup> siècle, cette tendance n'a cessé de se développer, ce qui explique pourquoi aucune ville aujourd'hui n'abrite des activités industrielles. D'ailleurs, IGOL, avec son petit site rue de Cagny à Amiens, était une sorte d'exception intéressante, mais qui a été beaucoup critiquée, avec de nombreux problèmes de voisinage. C'est l'expression "not in my backyard" qui s'est appliquée à toute l'industrie. C'est la raison pour laquelle il y a un problème foncier, même si, en effet, les friches sont intéressantes. Ce que l'on n'évoque pas suffisamment, parce qu'il s'agit d'un principe qui a vécu, c'est toute la grande distribution en périphérie des villes. Je pense qu'à moyen long terme, nous pourrions récupérer ces espaces. Toutes les métropoles doivent être vigilantes sur ce point. Le modèle des périphéries des villes avec les grandes surfaces est typiquement français, et c'est pourquoi on peut penser qu'il a vécu et qu'il pourra constituer une ressource pour une industrialisation sur notre territoire.

Concernant TIAMAT, chaque entreprise a sa vérité. Cela dépend d'abord de la trésorerie des entreprises, sachant que ce n'est pas facile pour une startup dont la vocation naturelle n'est pas de monter en verticalité, d'ajouter à ses coûts de lancement celui d'une implantation verticale. Néanmoins, si l'on regarde à Amiens, nous sommes plutôt entrepreneurs sur le sujet. Ynsect, est le bon exemple du vertical obligé avec cette ferme. Même chose avec le développement d'Amazon, qui n'est d'ailleurs peut-être pas terminé. On voit bien qu'ils travaillent de plus en plus en mètres cubes. Il y avait un site qui pouvait être critiquable du point de vue artificialisation, pas du point de vue emploi, avec une certaine forme d'horizontalité. Et cette horizontalité d'Amazon se transforme de plus en plus en verticalité avec un raisonnement très mètres cubes. Mais pour ce faire, il faut de l'argent, des entreprises bien portantes. Vous parlez de la manufacture, on est sur le secteur du luxe, c'est 25% du CAC 40, ce sont des entreprises qui ont de la trésorerie, qui peuvent faire l'effort en termes d'écologie. Pour une startup comme TIAMAT, qui vit ses premiers jours, c'est moins évident. En tout cas, notre préoccupation est vraiment commune. Je pense que nous aurons de belles surprises de la part des entreprises, ce sont elles qui anticipent de plus en plus la transition écologique, et notamment parce que les banques le réclament aussi. L'autre jour, vous disiez que ce sont les banques qui les obligent à avoir cette horizontalité. Ce que je vois aussi, c'est que les grandes banques aujourd'hui ne prêtent plus s'il n'y a pas un verdissement très fort des projets. En tout cas, les entreprises qui s'installent, qui sont bien portantes, qui se développent, auront ce souci de décarbonation. Avec Alain GEST cet après-midi et Monsieur STENGEL, nous étions sur la zone de Montières. C'est vrai que nous pouvons tous vous suivre, et c'est là que nous aimerions avoir un peu de pétrole à Amiens pour avoir plus d'argent, la zone de Montières pourrait montrer un meilleur visage, mais en même temps nous avons de vraies pépites. Nous étions sur Scott Bader cet après-midi qui va créer un nouveau centre de recherche sur Amiens, développer une nouvelle fabrication. Cette entreprise anglaise est implantée sur Amiens depuis 1965, avec en plus un statut juridique extraordinaire, une sorte de coopérative mais sans les actions et où toute une partie du bénéfice est reversée à des associations caritatives, et une propriété par les salariés eux-mêmes. Ils sont sur la zone de Montières et ce sont de très beaux développements. Mais c'est vrai que lorsqu'on rentre dans Montières et que l'on voit ces belles entreprises, les efforts qui sont faits en termes d'innovation, mais aussi en verticalité, on a des regrets. Dans les projets à terme, il faut absolument que nous améliorions la zone de Montières pour qu'elle soit plus attirante, plus attractive, ne serait-ce qu'en signalétique et en développement, ce qui n'est pas le cas.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Monsieur PRADAT, je crois que vous vous êtes largement exprimé, très largement même, je n'ai pas chronométré, mais il ne faut pas être excessif. Je ne

vous ai pas coupé la parole, vous avez eu le temps de développer les dossiers. J'ai d'ailleurs trouvé que vous étiez assez long dans votre propos, car j'ai bien vu que vous étiez très gêné sur ce rapport. Il a fallu que vous trouviez une solution pour nous dire que vous n'étiez pas pour Borealia, mais plutôt pour l'extension de la zone de Jules Verne, mais qu'il faudrait plutôt construire verticalement. Je comprends que ce dossier vous gêne beaucoup parce que cela crée à nouveau des emplois et prendre la responsabilité d'être contre un dossier qui crée des emplois, je comprends que ce soit difficile pour vous, et vous avez eu beaucoup de mal à trouver un positionnement sur ce dossier. Vous êtes à chaque fois mal à l'aise, même sur Borealia parce que vous savez pertinemment que nous visons à accueillir des entreprises qui travaillent dans le domaine de la transition écologique et énergétique. Je comprends que cela vous gêne, on vous a écouté mais c'était dur.

La deuxième chose, c'est qu'effectivement le monde qui réagit le plus vite, plus vite encore que la société, aux nouvelles règles que l'on est amené à s'imposer, c'est justement le monde de l'entreprise, qui s'adapte. Mais en revanche, comme j'ai eu encore eu l'occasion de le dire l'autre jour dans le groupe sur les friches, amener une entreprise à tel endroit en lui disant qu'elle va s'installer là, point barre, cela n'existe pas, Monsieur PRADAT. On discute et si une entreprise ne veut pas s'installer à tel endroit, vous ne la forcerez pas à s'installer. D'ailleurs, croyez-vous que nous n'avons pas proposé le site de Whirlpool ? Nous l'avons proposé à plusieurs reprises car nous aimerions le voir occupé par des entreprises vraiment créatrices d'emploi, et donc tourner la page douloureuse de cette entreprise. Malheureusement, pour l'instant, c'est très difficile de trouver une entreprise qui nous dise oui.

Dernière observation. Vous dites qu'il faut construire verticalement. Je vous ai déjà dit l'autre jour que pour certaines entreprises cela ne pose aucun problème, d'autres commencent à réfléchir à la manière de le faire. En ce qui concerne les gigafactories, j'observe que toutes ont le même process, comme par exemple à Dunkerque, sur des friches très nombreuses et vastes, et comme TIAMAT ici. Je n'ai pas la prétention d'avoir une compétence technique, mais sans doute que pour eux c'est plus difficile de le concevoir verticalement. De toute façon, la verticalité ne va pas être réservée aux entreprises, Monsieur PRADAT, ce sera aussi le cas des logements. Nous sommes donc parfaitement conscients de cela, mais quand on est confronté à une proposition comme celle de TIAMAT, comme l'a rappelé Marc, créée à Amiens, je ne voulais pas prendre le risque, parce qu'elle refusait un autre site, de la voir s'échapper de notre région. Vous avez un discours très généreux sur le fait qu'Amiens Métropole, ce n'est pas très grand, et que l'on peut raisonner plus large. Nous le faisons d'ailleurs de temps à autre, quand nous ne sommes pas capables d'accueillir, nous proposons d'autres sites du pôle métropolitain. Je l'ai fait moi-même à deux reprises pour Villers-Bretonneux, mais si l'entreprise refuse d'y aller, que pouvez-vous faire ? Il y a le rêve, comme souvent, et la réalité. Et je pense que votre problématique, c'est le fait de vous mettre en conformité avec la réalité. Les volontés, nous les avons, et ensuite on doit se poser la question de savoir si on doit dire à une entreprise dont le siège social est ici d'aller ailleurs. Je ne suis pas certain, Monsieur PRADAT, que si vous étiez à ma place, qu'à Dieu ne plaise, vous auriez ce genre d'attitude. Mais on peut peut-être le faire quand on est dans l'opposition. Allez-y, mais vraiment un mot.

**M. PRADAT :** J'ai été estomaqué par le débat sur le vœu relatif à l'assouplissement de la loi ZAN. Effectivement, la loi est mal faite, c'est un casse-tête, et on peut la questionner. Mais je n'ai pas votre expérience politique, Alain GEST, je n'ai pas l'expérience politique de Pascal RIFFLART, je n'ai pas l'expérience politique de Benoît MERCUZOT à rebondir immédiatement et à créer la punchline qui va bien et il m'a donc fallu réfléchir. Et là, je suis étonné, vous dites que nous étions très gênés, mais pas du tout, nous allons même dans le sens de ce que vous faites et dans le sens de ce que vous dites. Il faut implanter du développement industriel, nous sommes pour. Nous sommes même pour en implanter un peu plus, et ne pas faire des petites parcelles. Nous allons dans votre sens. Vous dites qu'il y a ceux qui sont dans la vraie vie et ceux qui ne

sont pas dans la vraie vie, mais nous sommes dans la vraie vie. Ce ne sont pas les banques qui demandent à ce que ce soit à l'horizontal, les banques demandent à TIAMAT que le process soit convertible en logistique si ça ne va pas au bout. Et il faut donc que les bâtiments soient de grande hauteur, or TIAMAT n'a pas besoin de grande hauteur, pour que ce soit convertible si jamais l'entreprise échoue. Evidemment, ce n'est pas ce que nous souhaitons, et évidemment, nous souhaitons que ça se passe ici et que ça aille au bout. Une dernière petite chose. La manufacture a peu de machines et c'est ce qui crée de l'emploi à l'hectare. Amazon a énormément de machines, développe des robots et il y aura de moins en moins d'emplois à l'hectare.

**M. GEST :** C'est faux, il y aura 300 emplois minimum malgré les 200 robots.

**M. PRADAT :** Je veux dire dans l'histoire industrielle.

**M. GEST :** Là, vous êtes Madame Soleil.

**M. PRADAT :** C'est donc la question de savoir quel développement industriel nous voulons, quel type d'emploi nous voulons, pour qu'il soit non remplaçable par des machines et non délocalisable. Mais pour une fois, nous allons dans votre sens, donc ne surjouez pas la conflictualité avec moi sur ce sujet puisque nous sommes relativement d'accord.

**M. GEST :** Je pense que si vous étiez vraiment d'accord, vous auriez trouvé un propos plus simple et plus rapide pour nous le dire, mais ce n'est pas grave. Nous allons voir si vous êtes d'accord, je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**50 - AIDE A LA CREATION DE 9 EMPLOIS. SAS PRM & ASSOCIÉS. SUBVENTION. CONVENTION.**

**M. FOUCAULT :** Il s'agit à nouveau de créations d'emplois et à nouveau d'une entreprise amiénoise historique de la famille BLANGY, donc la société PRM & Associés qui, pour se développer dans de meilleures conditions urbaines, souhaite se déplacer sur Saint Ladre. C'est l'entreprise PRM qui occupait le site du Petit Saint-Jean où va s'installer la manufacture de maroquinerie, donc quartier Saint Ladre rue Raphaël. Dans le cadre de ce développement, 9 emplois sont créés, soit 8 ouvriers et 1 chargé d'affaires. A noter que ces 9 personnes seront positionnées sur tout ce qui est rénovation énergétique, ce qui illustre bien, d'une part, le développement de nos entreprises amiénoises et, d'autre part, les efforts et le dynamisme des entreprises dans le domaine de la transition écologique. La subvention s'élève à 3 000 € par emploi, soit un total de 27 000 €. Nous allons aider, comme toujours dans ces beaux projets, la création des 9 CDI temps plein. Il convient d'approuver la convention se rapportant à l'opération et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**51- AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS.  
CONVENTION-TYPE. ANNEE 2024.**

**MME BRUNEL :** Bonsoir à tous. Il s'agit de voter l'attribution de subventions à destination de 10 TPE pour une enveloppe globale de 26 514 €. Il s'agit de l'aide aux investissements matériels des TPE que je vous ai déjà largement exposée en commission à plusieurs reprises.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**52 - ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE. MODIFICATION DE LA CHARTE DU RESEAU EUROPEEN DE VILLES UNIVERSITAIRES.**

**MME PINON** : Bonsoir à tous. Nous avons adhéré en 2012 à l'Association des Villes Universitaires de France. Dans ce cadre, nous avons adopté en mars 2023 la charte du réseau européen des villes universitaires. Aujourd'hui, cette charte est amenée à évoluer. On a notamment intégré la dynamique internationale ainsi que toute la diversité des mobilités des étudiants en Europe. Pour cela, il s'agit d'adopter ce soir une nouvelle version de cette charte, et le tout sans incidence financière.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**53 - REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICE. APPROBATION.**

**M. MERCUZOT** : Il s'agit d'adopter le règlement intérieur de la Commission de concession de service. Comme chacun le sait, le Code de la Commande publique a introduit la notion de concession, qui est plus large que la notion ancienne de Délégation de Service Public. Nous avons donc acté le 20 septembre 2023 la modification du nom de cette commission de Délégation de Service Public, qui devient Commission de concession. Nous en avons même désigné ses membres et il faut aujourd'hui approuver le règlement intérieur de cette commission qui, je vous le rappelle, intervient dans les procédures de passation des contrats de concession pour analyser non seulement les candidatures, mais les offres. Et, le cas échéant, en cours de l'exécution d'un contrat, quand il faut rendre un avis pour un projet d'avenant qui entraîne une augmentation du montant global de la concession supérieure à 5%.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**54 - FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE. REMISE GRACIEUSE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION. APPROBATION.**

**M. MERCUZOT** : Vous savez que l'auberge de jeunesse est un acteur engagé dans de nombreuses actions pour soutenir les politiques sociales de la collectivité et qui, à ce titre, participe au bien vivre à Amiens. La Fédération Unie des Auberges de Jeunesse a été placée en redressement judiciaire et a établi un plan de continuation qui lui permet d'étaler ses dettes jusqu'en 2030. Au regard de l'intérêt qu'il y a à avoir une auberge de jeunesse sur notre territoire, et Amiens Métropole figurant parmi les créanciers de la fédération, il est proposé d'apporter à cette fédération notre soutien en lui accordant une remise gracieuse à hauteur de 21 338 € au titre des recettes sur la redevance d'occupation qu'elle nous a versée en 2018.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**55 - CAMON. HORTILLONNAGES. ACQUISITION DE PARCELLES  
AUPRES DE LA SAFER HAUTS-DE-FRANCE.**

**MME DELETRE :** Bonsoir à toutes et à tous. Avec pour objectif la protection de l'environnement, principalement par la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées, la SAFER a exercé son droit de préemption sur les parcelles sises à Camon, cadastrées section AB n° 144 et 319 (d'une superficie totale de 3 560 m<sup>2</sup>). Je vous propose ici d'approuver leur acquisition dans la mesure où les hortillonnages constituent un ensemble naturel et paysager exceptionnel et que cela permettra de consolider l'espace foncier dédié à l'activité maraîchère, conformément à l'engagement de la collectivité de garantir, de protéger et développer une agriculture et une alimentation locale et de qualité dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial.

Le coût global de l'opération s'établit à 30 400 €. Je vous précise que la parcelle AB 319 est actuellement exploitée par un maraîcher professionnel, sans bail, et qu'en ce sens, afin de sécuriser son occupation, il lui en sera proposé un au plus tôt.

J'avais deux points à préciser, Monsieur le Président, si vous me le permettez. Le premier est que lors du dernier recensement agricole, celui qui a été fait récemment et qui n'avait pas été fait depuis dix ans, il est apparu très nettement une hausse de l'activité maraîchage horticulture dans le département de la Somme, représentant ainsi désormais 2,1% des exploitations de la Somme. En dix ans, ce sont +1 732 hectares de surfaces maraîchères ou horticoles, +83% d'ETP, et une production brute standard qui a fait fois 8. En parallèle, sur certains territoires particulièrement, et c'est le cas dans les hortillonnages, il nous faut anticiper le départ en retraite de plusieurs maraîchers et aider à l'installation de nouveaux producteurs. L'appel à manifestation d'intérêt lancé il y a plusieurs mois l'a permis, et l'acquisition des parcelles dont nous discutons ce soir s'inscrit parfaitement dans cette stratégie.

Le second point pour vous dire que nous suivons de très près la situation des maraîchers dans les hortillonnages, situation difficile liée à la météo désastreuse et aux précipitations pluvieuses, et qu'à ce jour, certaines terres sont totalement impraticables. Qui dit terres impraticables dit pas de production, et au 13 mai, nous espérons certaines premières récoltes éventuelles pour le 15 juin, ce qui signifie pas de rentrée d'argent pour certains producteurs avant la fin du mois de juillet. Donc, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises avec le syndicat des maraîchers, avec la Chambre d'Agriculture, avec la MSA, banques, assurances, les maraîchers eux-mêmes, le 13 mai dernier, pour étudier de quelle manière venir en aide à la profession, et Amiens Métropole jouera, bien évidemment, pleinement la carte de la solidarité. Un dossier vous sera donc sans doute proposé au prochain CAM.

**M. GEST :** Merci. Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT :** Pardon, ce soir je prends la parole. Nous voterons pour l'acquisition de ces deux parcelles en vue de consolider l'espace foncier dédié à l'activité maraîchère, tout comme la délibération suivante. Les hortillonnages constituent, effectivement, un ensemble naturel et paysager exceptionnel qui doit être bien valorisé, car ils sont un lieu de vie et d'activité. Mais permettez-nous, ni de friche, ni de béton. A propos, il y a une lutte citoyenne contre un projet immobilier inepte, une espèce de paquebot de béton de 15 mètres de haut à Camon, à l'entrée des hortillonnages. Le projet est suspendu depuis près de deux ans sur l'ancienne parcelle Villetard. Les juridictions à autorité administrative sont saisies, le tribunal d'Amiens se prononcera bientôt sur le permis modificatif délivré dont l'insertion paysagère est attaquée. Pourtant, le maire de Camon a dit que tout le monde ne pouvait pas habiter dans des gratte-ciel. Pour le coup, il avait été assez visionnaire et il avait même modifié son PLU quelques mois avant le dépôt de permis de construire pour augmenter d'un étage le projet. Ce qui est

dommage, c'est que ce n'est peut-être pas le bon endroit. Après, c'était peut-être la bonne idée de faire de l'habitat collectif de qualité, mais ce n'est peut-être pas le bon endroit.

Nous alertons l'exécutif pour qu'il ait une réflexion stratégique d'ensemble et éco-responsable, tenant compte de la renaturation du site en zone humide, en cours, et du respect du zéro artificialisation nette de notre Vallée Idéale. La Métropole peut porter, le cas échéant, avec l'Etablissement Public Foncier un projet durable pour nos habitants, de revalorisation touristique de nos hortillonnages, pour relier le cœur d'Amiens par le chemin du halage jusqu'à Montières, le cœur de Camon, ceci jusqu'à Lamotte-Brebière. Il vaut mieux avoir la maîtrise du foncier en bord de fleuve pour des projets co-construits avec nos habitants et en faveur des visiteurs des hortillonnages. Il est clair que le projet de "Venise verte" est une verrue et notre métropole doit bouger. Pour nous, les élus métropolitains doivent avoir un regard de citoyen, et nous avons aussi la mission de faire évoluer notre métropole toujours en mouvement dans le respect de sa forte identité naturelle et vivrière.

**M. GEST** : A vous écouter, Monsieur PRADAT, beaucoup vont penser que je suis très gentil avec vous, car non seulement vous évoquez un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour, mais qui est éminemment politique. Ce n'est pas le lieu d'évoquer ici ce sujet qui fait l'objet d'une procédure de justice administrative, et je fais confiance à la justice de ce pays. Nous étions sur le point 55 qui, certes, concerne la ville de Camon, mais pas du tout sur le projet dont vous parlez.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**56 - RIVERY. HORTILLONNAGES. ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES DE LA SAFER  
HAUTS-DE-FRANCE.**

**MME DELETRE** : Il s'agit d'un dossier similaire puisque je vous propose ici d'approuver l'acquisition d'une parcelle située sur la commune de Rivery, cette fois cadastrée section D n° 43 pour une superficie totale de 1 371 m<sup>2</sup>, après de la SAFER Hauts-de-France qui l'a préemptée conformément à la convention signée entre nos deux entités. C'était une parcelle identifiée et représentant un enjeu de reconquête agricole. Elle permettait, notamment, de conforter l'exploitation de l'Hortillon de Lune, de Jean-Louis CHRISTEN, dont nous avons appris la disparition le 29 avril, pionnier de l'agriculture biologique dans les hortillonnages. Il était installé à Rivery depuis plus de 35 ans, et nous lui rendons hommage.

Le coût total de cette opération est estimé à 28 100 €.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Avant de donner la parole à Guy PENAUD, je voulais indiquer que certains de nos collègues, peut-être l'avez-vous remarqué, sont sortis précipitamment de la salle. C'est le cas de notre collègue de Seux, c'est apparemment le cas de notre collègue de Ferrières. Dans les deux cas, c'est parce qu'il y a des coulées de boue dans leurs communes. J'ai des images de Seux, malheureusement très parlantes. Apparemment, le signe que m'a fait le maire de Ferrières avant de partir indiquait bien qu'il avait reçu un appel téléphonique lui faisant part de cela. J'espère que nous n'aurons pas d'autres déboires dans la soirée, mais cela devient malheureusement coutumier pour les raisons que nous connaissons. Jusqu'à présent, le problème frappait plutôt le secteur d'Albert. Je ne sais pas si vous avez vu les images incroyables de Sailly-Laurette, la route était défoncée comme si une pelleteuse était venue la démolir.

**57 - CONTRAT DE VILLE. PROGRAMMATION DE SUBVENTION 2024. CONVENTION-TYPE.  
APPROBATION.**

**M. PENAUD :** Bonsoir à tous. Il s'agit d'une deuxième répartition. Dans le cadre du contrat de ville 2024-2030, 11 défis communs à l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville ont été établis et un appel à projets a été lancé par Amiens Métropole, l'Etat et la Région, en lien avec la Ville d'Amiens et le Conseil Départemental afin d'élaborer un programme d'actions complémentaires s'inscrivant dans les nouvelles orientations de ce contrat.

Je vous propose d'approuver cette première programmation pour un montant de 546 500 € pour les 70 actions qui ont été retenues, ainsi que les conventions-types à intervenir avec les associations et d'autoriser Monsieur le Président à les signer. Pour rappel, lors du conseil du 21 mars, nous avons adopté des conventions pour un montant de 604 500 €.

Monsieur le Président, m'autorisez-vous à apporter quelques précisions suite aux observations de Monsieur PRADAT lors de ce conseil d'Amiens Métropole du 21 mars ?

**M. GEST :** Je vous y autorise mais je vous propose de terminer avec le rapport que vous venez de présenter. Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Effectivement, donnez les précisions qu'avait souhaité avoir Monsieur PRADAT.

**M. PENAUD :** Propos qui ont été repris dans le JDA 1077 du 27 mars sous le titre "Le mépris des quartiers prioritaires : la méthode GEST". Monsieur PRADAT, lors de votre intervention, vous avez affirmé qu'il n'y avait eu que deux ou trois réunions avec les acteurs des quartiers, que le nouveau contrat de ville était peu ambitieux, enfermé dans des logiques sécuritaires et d'accès à l'emploi, en reléguant au second rang les questions du bien-être dans les quartiers, du bien vivre ensemble, que le sport et la culture semblaient avoir disparu des priorités. Comme cela vous a été dit, ce ne sont pas deux ou trois réunions qui ont eu lieu, mais bien seize, sans compter les deux journées passées avec Monsieur le Préfet à Etouvie et à Amiens nord, sans compter les trois visites organisées dans les autres quartiers prioritaires avec Monsieur le Secrétaire général de la préfecture, y compris dans le nouveau QPV Elbeuf-Lescouvé. Au cours de ces visites, nous avons pu échanger avec les acteurs des quartiers, qu'ils soient membres d'associations, des conseils citoyens ou encore des comités de quartier. J'ai d'ailleurs rencontré nombre de présidents ou de directeurs d'associations, les attachés parlementaires du député Ruffin, des conseillers départementaux, des élus qui siègent dans ce conseil et au conseil municipal de la Ville d'Amiens, certains siégeant d'ailleurs dans l'opposition.

Vous le savez, très souvent, les chiffres parlent d'eux-mêmes et valent bien mieux que toute démonstration. Sur la logique sécuritaire de ce second contrat de ville, donc sur les deux premières répartitions, trois projets visent à favoriser la tranquillité dans l'espace public pour un montant global de 11 500 €. Sur l'accès à l'emploi, qui est une de nos priorités, 15 actions pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des habitants pour un montant assez conséquent de 208 500 €. Sur l'absence du sport et de la culture dans le futur contrat de ville, 24 actions sont proposées pour un montant de 270 500 € auquel s'ajoutent les subventions accordées aux centres culturels Etouvie, Tati et Léo Lagrange, dans le cadre de conventions pluriannuelles, pour un montant de 99 000 €. Viendront encore augmenter ces dotations les subventions qui seront allouées à l'UFOLEP qui, vous le savez, agit dans le domaine du sport.

Ce qu'il faut bien avoir à l'esprit, c'est le changement de philosophie de ce projet de second contrat de ville. Il a été bâti sur des défis à relever, différents d'un QPV à l'autre, en fonction des

besoins qui se sont faits jour lors de la concertation avec les acteurs de quartier. Le sport et la culture, par exemple, devenant des moyens privilégiés pour atteindre les objectifs et, in fine, relever les défis posés. Voilà, Monsieur le Président, les précisions que je souhaitais apporter à propos de ce contrat de ville qui devra faire l'objet d'une délibération d'approbation au prochain Conseil d'Amiens Métropole.

**M. GEST :** Merci, mon cher collègue, nous allons pouvoir aborder, grâce à vous d'ailleurs, le point 58 sur le NPNRU.

#### **58 - NPNRU. CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN. AVENANT N° 2.**

**M. PENAUD :** La convention de renouvellement urbain d'Amiens Métropole, signée le 12 mars 2020 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Amiens Métropole, la Ville d'Amiens et leurs partenaires, acte un programme d'actions se déclinant sur les quartiers Nord, Étouvie et Pierre-Rollin.

Suite à la validation par le Comité d'Engagement de l'ANRU en date du 3 avril 2023 des modifications du programme, je vous propose d'approuver l'avenant n° 2 à cette convention de renouvellement urbain. Cet avenant acte les évolutions suivantes :

- pour le quartier Amiens Nord, il s'agit non seulement de l'extension de l'opération d'aménagement de la place du Colvert, mais également de l'abandon de l'opération de construction d'un gymnase.
- pour le quartier Etouvie, il est question de la démolition des 362 logements de l'immeuble Les Coursives, de la construction du pôle de services publics hors de l'immeuble et de l'extension et sécurisation de l'opération d'aménagement.
- de l'extension de l'opération d'aménagement s'agissant du quartier Pierre Rollin. - l'avenant acte également des ajustements de l'ordre de l'ingénierie de projet.

Le montant total des opérations financées dans la convention est porté à 362 M€ HT, dont 87,7 M€ de subventions accordées par l'ANRU. L'avenant n° 2 porte les dépenses prévisionnelles à 35 718 242 € et les recettes prévisionnelles à 17 489 467 € pour la collectivité et pour la période 2017-2030.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 et à solliciter les demandes de financement.

**M. GEST :** Y a-t-il des observations ou questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### Observations :

*M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRA, se sont abstenus.*

#### **59 - FEDERATION DE L'ART URBAIN. ADHESION. COTISATION. ANNEE 2024.**

**M. SAVREUX :** Bonsoir, chers collègues. Je vous propose pour cette première délibération culture d'approuver l'adhésion d'Amiens Métropole à la Fédération de l'Art Urbain, qui représente une dépense de 100 €. Cette fédération nous aide dans le cadre de notre festival IC.ON.IC pour l'organisation des rencontres professionnelles, des conférences, des journées d'études, et elle nous aide aussi dans l'accompagnement professionnel des jeunes artistes de notre territoire.

M. GEST : Pas de problème pour cette subvention ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**60 - ASSOCIATION ON A MARCHÉ SUR LA BULLE. POLE BD HAUTS-DE-FRANCE.  
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026.**

M. SAVREUX : Ce point vise à adopter la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 pour le pôle BD Hauts-de-France, que vous connaissez tous ici, qui occupe une place centrale dans le paysage culturel et artistique de notre territoire puisque depuis 25 ans maintenant, cet opérateur organise ce qui est devenu le troisième festival de bandes dessinées de France, mais mène également tout au long de l'année des actions de réconciliation avec le livre dans les écoles, les collèges, et autres établissements de notre territoire. Cette structure accompagne aussi tous les acteurs du livre, des champs culturels et associatifs à l'échelle des Hauts-de-France, et je vous propose donc de soutenir à nouveau son projet artistique pour trois ans, dont les objectifs sont détaillés en annexe, et d'autoriser Monsieur le Président à cosigner avec l'association, mais aussi avec le Département de la Somme et la Région Hauts-de-France, cette convention d'objectifs pluriannuelle 2024-2026, proposée à cet effet. Et afin de lui permettre de se développer au mieux, il s'agirait aussi d'augmenter chaque année de 50 000 € la subvention de fonctionnement à cette association, soit 380 000 € en 2024, 430 000 € en 2025, et 480 000 € en 2026, pour être tout à fait compatible avec notre stratégie visant à parier sur les arts visuels, et notamment la bande dessinée.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**61 - SUBVENTIONS AUX PROJETS CULTURELS ET PATRIMONIAUX. ANNEE 2024.**

M. SAVREUX : Dans une session précédente, nous avons déjà voté les aides au fonctionnement. Il s'agit, dans le cadre de notre politique culturelle, de répartir entre les associations la somme de 271 200 €, comme détaillée dans la délibération. Je vous rappelle que ces aides sont attribuées selon un règlement d'intervention, et que nous accompagnons à la fois des dispositifs de création, comme le spectacle vivant, la musique, les arts visuels, l'audiovisuel, l'édition et la littérature, mais aussi des événements dédiés au rayonnement du territoire, et notamment plusieurs temps forts métropolitains qui ont lieu partout dans l'agglomération, des résidences de transition, et enfin nous accompagnons des dispositifs dédiés à l'éducation artistique et à la médiation.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, les artistes des compagnies de théâtre de la Métropole sont-ils exclus ou abandonnés pour ne pas pouvoir travailler dans leur ville ? Depuis plusieurs années, vous réduisez drastiquement les aides aux compagnies locales. Cela laisse apparaître un glissement de certaines compagnies qui risqueraient de mettre la clef sous la porte. Pourquoi faire disparaître les aides des compagnies historiques d'Amiens Métropole, comme le théâtre Charnière, Noir Lumière, L'Alambic, Léopard Décadent, des compagnies amateur mais pas que. Elles ont fait émerger de nombreux artistes durant plusieurs générations. Pourquoi ne pas les aider ? Pourquoi ne pas aider les jeunes générations d'artistes, si nombreuses à vouloir développer leur art. N'y aurait-il pas un peu de mépris de votre part pour les artistes locaux, pour la pratique amateur, pour les jeunes, pour le théâtre populaire ? A Amiens Métropole, le théâtre est une vieille tradition de la vitalité de nos villages et de nos quartiers. Elles ont fait émerger la Maison du Théâtre, participé au développement du

théâtre Gérard Philippe, et à la construction du théâtre Jacques Tati. Elles ont investi les villages de la Métropole, à l'image d'Art Tout Chaud, que nous ne retrouvons pas dans la proposition d'aide.

Aujourd'hui, vous nous proposez d'aider 12 compagnies de théâtre, dont 5 qui ne sont pas du territoire, et pour certaines quasi-absentes de notre Métropole. Seules 4 compagnies amiénoises sont aidées à la création, alors que plus de 30 compagnies existent sur notre territoire, qui contribuent au quotidien au développement culturel de nos villages métropolitains. Par ailleurs, est-ce le rôle de la Métropole de financer 2 compagnies pour le festival d'Avignon, alors que la région a déjà un dispositif qui va dans ce sens ? A cela vous ajoutez les 4 compagnies aidées à la résidence, mais encore une fois, seules la moitié de ces compagnies sont issues d'Amiens. Est-ce le rôle d'Amiens Métropole d'aider Lille, Paris ou Hong Kong ? Ne faudrait-il pas d'abord regarder la vitalité des artistes amiénois, mobiliser la région Hauts-de-France, pour rééquilibrer les aides entre le nord et le sud de la région ? Pourriez-vous aussi défendre les compagnies locales auprès de l'Etat et du Département pour un meilleur accompagnement, mais encore faut-il aider ces compagnies.

La Maison de la Culture d'Amiens joue bien ce rôle de permettre aux Amiénois d'accéder aux artistes et aux œuvres nationales et internationales. A vous de bien jouer le rôle d'animer le territoire et de permettre aux artistes locaux de créer et d'aller à l'international. Nous avons connu des périodes où plusieurs compagnies avaient jusqu'à 25 000 € par an pour tisser des liens et s'implanter sur notre territoire afin de pouvoir chercher et créer dans la durée. Nous en sommes très loin et vous avez interrompu cette dynamique. Vous allez nous dire que vous êtes contraint par les finances, mais la politique, ce sont des choix et vous avez su le faire en augmentant les crédits de certains acteurs culturels du centre-ville d'Amiens lors du dernier conseil. Pour accueillir la flamme olympique ou une étape du Tour de France, vous savez trouver les fonds, alors 100 000, 150 000 € de plus pour les compagnies de théâtre, cela est à votre portée.

Nous voterons cette délibération pour ne pas pénaliser les quelques acteurs amiénois que vous nous avez proposé d'aider, même si nous estimons que les aides ne sont pas à la hauteur et qu'il manque de nombreux acteurs dans votre liste. D'ailleurs, nous aimerions bien avoir la liste des compagnies de théâtre refusées. Nous vous demandons donc de rééquilibrer les choses en proposant, lors du prochain Conseil d'Amiens Métropole, une nouvelle délibération afin de mieux accompagner les compagnies de théâtre. Ainsi, Monsieur le Président, Monsieur SAVREUX, vous participerez à une dynamique territoriale pour que se jouent encore des spectacles pour chaque commune de notre agglomération. Et j'ajouterai, Monsieur le Président, Monsieur SAVREUX, n'abandonnez pas, n'excluez pas, le vivier de jeunes artistes qui émergent est dans les starting-blocks pour créer, travailler avec les habitants de nos villages et de nos quartiers, et ce n'est pas votre dispositif Re[par]s qui le permettra. Et pour terminer, que vive le théâtre comme fédérateur des citoyens de notre Métropole et comme contributeur à l'attractivité de celle-ci.

**M. GEST :** Merci, Monsieur BARA, la parole à Pierre SAVREUX, s'il n'y a pas d'autres interventions.

**M. SAVREUX :** Quand je vous écoute, Monsieur BARA, j'ai vraiment l'impression qu'Amiens Métropole ne fait rien pour la culture, j'avais l'impression que nous avons passé un cap tous les deux et que vous aviez enfin compris que nous avons une vraie volonté politique d'accompagner les acteurs culturels de ce territoire. Je rappelle juste deux chiffres : 60 M€ d'investissement dans la culture dans ce mandat, et un budget d'à peu près 30 M€ chaque année pour la culture, soit 11% de la somme globale, ce qui nous place, au niveau national, parmi les agglomérations les plus volontaristes en matière culturelle. Je voulais simplement rappeler cela en introduction.

Ensuite, la politique, vous l'avez dit, est faite de choix. L'époque de l'argent magique que nous avons pu connaître dans les années 1980 est révolue, et pas seulement nous mais toutes les collectivités en France sont contraintes de faire des choix. Nous sommes contraints de faire des choix. Nous avons voté une stratégie culturelle, avec trois filières que nous souhaitons accompagner davantage qu'aujourd'hui. C'est le cas de On a marché sur la bulle et des Arts Visuels que j'ai cités tout à l'heure. Cela ne va pas dire que nous arrêtons d'accompagner le spectacle vivant. Dans la délibération qui vous est soumise ce soir, les sommes versées au spectacle vivant sont quand même loin d'être négligeables puisque pour les 12 compagnies de théâtre que vous avez citées, nous sommes à 48 775 € auxquels il faut ajouter les 42 000 € des compagnies qui, elles, vont intervenir dans les communes de l'agglomération pour les résidences. Alors, c'est vrai, vous avez raison, nous avons revu notre façon d'accompagner certaines compagnies de théâtre. C'est un choix parfaitement assumé, nous l'assumons parce que nous pensons qu'en agissant ainsi, nous serons plus efficaces pour le théâtre, pour le rayonnement du territoire, mais aussi pour les habitants.

Quelques éléments de contexte pour vous dire que nous accompagnons peut-être moins de compagnies cette année, mais nous les accompagnons mieux, c'est-à-dire que nous arrêtons le saupoudrage qui avait lieu depuis de nombreuses années à Amiens. Nous préférons accompagner moins de compagnies mais mettre le paquet pour faire en sorte que lorsque nous les accompagnons les créations de ces compagnies puissent avoir une chance d'être diffusées. Si vous saviez, Monsieur BARA, le nombre de projets que nous avons accompagnés et qui n'ont trouvé aucune salle de diffusion ensuite. Mon objectif est d'accompagner des compagnies dont on est certain, d'une part, qu'elles trouveront leur public et, d'autre part, qu'elles trouveront aussi des lieux de diffusion. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons concentrer nos efforts sur des compagnies qui sont accompagnées par d'autres acteurs comme l'Etat, comme la Région, comme le Département, car en chassant en meute, on donne davantage de chance à nos compagnies d'exister sur la carte de France, de participer à des festivals prescripteurs comme celui d'Avignon. Une seule compagnie amiénoise a participé au festival d'Avignon, peut-être deux, nous sommes loin du compte par rapport à ce que nous pourrions faire de notre agglomération. Nous voulons donc faire en sorte de donner une chance à ces créations, et c'est bien l'objet des aides à la création. Nous ne sommes pas sur des aides au fonctionnement, mais sur des aides aux projets, et certaines compagnies, très minoritaire, ont parfois cru que les aides aux projets étaient des rentes à vie. Or, par définition, une aide au projet se vote sur un projet. Certaines compagnies ont oublié de réinterroger leur modèle, leur projet, et il est pour nous intéressant aussi de parfois leur demander de revoir leur modèle. Je suis ouvert à ces compagnies, si elles viennent me voir et me disent qu'elles ont un projet qui tient la route, pas de problème évidemment, nous le ferons.

Nous ne baissons pas le montant de notre aide aux subventions puisque l'année dernière nous avons une enveloppe de 300 000 €, nous sommes encore à 300 000 € puisque nous sommes à 271 000 € auxquels il faut ajouter les 9 000 € de Re[par]s et les 20 000 € des spectacles décentralisés de la Comédie de Picardie dans les communes de l'agglomération puisque nous devons également jouer notre rôle d'aménageur culturel du territoire.

Enfin, l'émergence est une préoccupation majeure pour nous. Nous avons initié le dispositif Re[par]s, ce n'est pas suffisant et c'est la raison pour laquelle nous allons demander à tous les opérateurs que nous accompagnons massivement. Je pense, par exemple, à la Maison de la Culture que nous accompagnons à hauteur de 1,6 M€, ou encore au cirque Jules Verne que nous accompagnons à hauteur de 1,3 M€. Nous allons écrire noir sur blanc dans la convention pluriannuelle d'objectifs, actuellement en cours de négociation, cette obligation pour ces opérateurs, ou en tout cas ce conseil fortement appuyé d'apporter une attention particulière à l'émergence. Voilà ce que j'avais à dire sur ce sujet. Nous n'oublions pas le spectacle vivant et nous aurons lieu de revenir vers vous pour vous présenter des temps d'échange avec tous les

acteurs du spectacle vivant. Nous n'avons pas encore trouvé le nom, ce ne sont pas des assises du spectacle vivant mais en tout cas des temps forts où nous rencontrerons l'ensemble des acteurs qui pourront nous faire part de leurs propositions et nous construirons ensemble l'avenir avec eux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**62 - CIAP. EXPOSITION TEMPORAIRE JARDINER LA VILLE. CONVENTION DE PRET.**

**M. SAVREUX :** Je pense que ce point devrait être moins polémique. Je vous propose d'approuver la convention permettant au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine d'Amiens Métropole d'accueillir l'exposition-atelier itinérante "Jardiner la ville" de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Cette exposition aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 22 septembre 2024, pour un coût de 5 880 €. Cette exposition invitera à la découverte des jardins remarquables de notre métropole. Il convient par ailleurs d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention se rapportant à cet événement.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**63 - MUSEES D'AMIENS. ASSOCIATION DES AMIS DES MUSEES.  
CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT.**

**M. SAVREUX :** L'Association des Amis des musées d'Amiens concourt depuis de nombreuses années au rayonnement de nos musées, puisqu'elle contribue à la fois à l'enrichissement et à la conservation de nos collections par l'acquisition d'œuvres ou le financement de restauration. Elle participe aussi au développement de l'attractivité et à la vie culturelle des musées par la diffusion d'informations, la programmation d'activités ou l'organisation, sous sa responsabilité, d'activités complémentaires.

Il s'agit donc ici d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'association, qui fixe les engagements de chaque partenaire, la précédente convention datant de 2009, renouvelée tacitement depuis. Je vous propose également d'approuver la convention-type de mise à disposition à titre gracieux pour les conférences organisées par les Amis des musées.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**64 - INTEGRATION DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU FRAC AU SYSTEME DE GESTION  
DOCUMENTAIRE DES BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**MME BOCHE :** Monsieur le Président, chers collègues, m'autorisez-vous à donner une information à mes collègues maires à propos des boîtes à lire et de leur alimentation ?

**M. GEST :** Je vous y autorise.

**MME BOCHE :** Merci beaucoup. Suite à une précédente délibération que nous avons eue en CAM, les bibliothèques ont procédé à un désherbage de leurs collections et des piles de livres vous attendent à l'issue du CAM dans la salle des mariages pour alimenter vos boîtes à lire. Donc n'hésitez pas à aller vous servir. Je vous informe que ce dispositif sera renouvelé régulièrement.

Concernant le point 64, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention entre Amiens Métropole et le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) afin que son centre de documentation intègre le catalogue des bibliothèques d'Amiens Métropole. Cette intégration des collections du FRAC permettra d'élargir et d'enrichir l'offre présentée sur le catalogue des bibliothèques et viendra compléter l'offre documentaire dans le domaine des arts. Cela facilitera également les partenariats documentaires par l'utilisation d'un outil commun. Je vous informe que cela n'a aucun impact financier puisque le FRAC paiera directement le prestataire sur cette mission.

**M. GEST :** Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**65 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025. TRANCHES QFI ET TARIFS. ACTUALISATION.**

**MME DOURNET-GARAT :** Bonsoir mes chers collègues. Comme chaque année nous est proposé d'actualiser les tranches du quotidien familial individuel ainsi que les tarifs du Conservatoire, conformément au cahier des charges lié au label C2R. Le barème de calcul des frais d'étude est établi sur la base du QFI dont les tranches sont recalculées chaque année, ce qui nécessite également de modifier la grille tarifaire. Parallèlement à cette actualisation, et pour répondre à la note de cadrage, je vous propose de voter une augmentation des tarifs de 2,1%. Elle générerait 8 000 € de recettes complémentaires.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte**

Observations :

*Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE ont voté contre.*

**M. GEST :** Nous avons terminé les points "culture". Avant de donner la parole à Guillaume DUFLOT, je souhaitais dire quelques mots à propos d'un événement que nous avons vécu dimanche, qui s'est remarquablement bien passé dans bon nombre de communes de l'agglomération, pas les 39 mais beaucoup, et qui a été organisé par Daniel LELEU que je veux encore remercier ce soir, bien sûr avec le concours des services sportifs du vice-président chargé des sports, qui était un peu l'âme de cette journée Rando 39 qui a certainement mobilisé au moins 2 000 participants. Pour la première fois, nous avons un événement qui se déroulait le même jour dans la métropole. Nous avons eu beaucoup d'avis positifs, au point d'envisager de maintenir cet événement chaque année. Je remercie tous les maires qui ont joué le jeu, qui ont ajouté à l'événement sportif - cyclisme, marche à pied, quelquefois cheval - un moment festif pour les participants et les organisateurs que nous avons essayé de remercier à l'issue de la sortie vélo dans Amiens par une soirée organisée au stade de la Licorne. Donc tout s'est très bien passé, sans aucun incident, avec plus de 300 vélos dans la ville d'Amiens entre 16 heures et 17 heures, au point que si nous en avons davantage la fois prochaine, je pense qu'il faudra réaménager l'organisation sécuritaire. Quand vous avez une file de vélos qui fait toute la rue du Chapitre quasiment, vous vous dites que s'il y avait plus de monde, ce serait plus compliqué. Il faut donc prévoir cela. Mais ce fut une réussite, et je voulais aussi remercier tous ceux qui s'occupent d'Amiens se prend au jeu. Vous avez trouvé sur vos tables un petit dépliant avec toutes les manifestations qui vont se dérouler sur le parcours de la flamme le 4 juillet prochain. Nous sommes en train de regarder comment accéder, dans les meilleures conditions, au plus près de la flamme le 4 juillet, si vous êtes intéressés personnellement, pour que vous puissiez assister à l'allumage de la vasque qui sera en bas des marches du cirque municipal.

**66 - AMIENS SE PREND AU JEU. SOCIETE PROCTER & GAMBLE. CONVENTION.**

**M. DUFLOT :** Afin de profiter au mieux de cet élan national que sont les Jeux Olympiques, un plan d'action a été défini dans le projet sportif 2021-2026 d'Amiens Métropole pour créer une véritable dynamique olympique et sportive au sein de la Métropole en impliquant au maximum l'ensemble de la population dans le cadre du label "Terres de Jeux 2024".

Afin de développer ce plan d'action, la collectivité a sollicité différents partenaires du Comité International Olympique et du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans l'idée d'accompagner financièrement Amiens Métropole. Une convention à intervenir avec la société Procter & Gamble d'Amiens a ainsi été approuvée par délibération du 11 mai 2023, visant le versement d'une somme de 100 000 € dans le cadre d'une action de mécénat. Toutefois, la direction juridique du siège est revenue sur les modalités de ce mécénat, préférant opter pour la signature d'une convention. Différents articles ont été modifiés. Le règlement des 100 000 € sera, bien sûr, effectué, mais cette fois-ci en un seul versement.

C'est pourquoi je vous propose d'abroger la délibération n° 77 du CAM du 11 mai 2023, d'approuver la nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le président à la signer.

**M. GEST :** On peut signaler une fois de plus l'aspect citoyen de cette entreprise qui ne manque jamais une occasion d'aller au-delà de l'activité qu'elle déploie pour faire beaucoup de choses dans l'intérêt de la ville et de l'agglomération. Et 100 000 €, ce n'est pas rien. C'est un des sponsors des Jeux Olympiques dans leur intégralité, mais ils ont souhaité être à nos côtés à Amiens.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUFLOT :** Monsieur le Président, m'autorisez-vous à présenter les points 67 et 68 puisqu'ils concernent le Coliseum, Nautilus, l'évolution des grilles tarifaires.

**M. GEST :** Si telle est votre volonté.

**M. DUFLOT :** Concernant le point 67, je vous propose d'approuver l'actualisation proposée de la grille tarifaire avec une augmentation moyenne de 2,35% pour les tarifs d'entrée et diverses prestations des piscines et de la patinoire du Coliseum et du Nautilus qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, sauf pour l'école de natation à compter du 17 juin prochain. A noter la suppression de 3 tarifs pour la location de bouée, l'entrée le dimanche et le forfait 10 séances de leçon de natation collective enfant, qui ne fonctionnaient pas.

Et pour le point 68, il s'agit de l'actualisation de la grille tarifaire du Coliseum et du Nautilus pour des locations de prestations, par exemple de salles, de lignes d'eau, de matériels. Vous avez l'ensemble des tarifs dans les délibérations jointes.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**67 - COLISEUM. NAUTILUS. ENTREES ET PRESTATIONS PISCINE ET PATINOIRE.  
ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE.**

**ADOpte**

Observations :

*M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE ont voté contre.*

**68 - COLISEUM. NAUTILUS. OCCUPATION D'ESPACES. ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**69 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. SUBVENTIONS ET AIDES AUX DEPLACEMENTS.  
ANNEE 2024. AVENANTS.**

**M. DUFLOT :** Dans le cadre du projet sportif métropolitain 2021-2026, il est proposé d'attribuer une aide financière à l'organisation sportive et aux déplacements exceptionnels lors de manifestations se déroulant hors Amiens Métropole, pour une enveloppe globale d'un montant de 150 000 €. Je vais en citer deux parmi les nombreuses manifestations sportives, pour bien montrer qu'il y a tous les sports, toutes les pratiques et tous types d'événements sportifs subventionnés sur la Métropole.

Je salue le Vytajog qui organise depuis plusieurs années la course "Elle&Lui" sur la commune de Dury qui aura lieu le 15 juin prochain, avec une aide de 1 000 €, et l'aide à l'association Handisport Amiens Métropole pour son 9<sup>ème</sup> tournoi "Basket fauteuil pour tous" qui aura lieu également le 15 juin 2024 pour un soutien à 1 500 €. Et vous avez une liste d'une soixantaine de manifestations sportives auxquelles Amiens Métropole apporte son soutien. Il convient pour ce faire d'approuver les avenants à intervenir avec un certain nombre d'associations : Amiens Université Club Athlétisme, Amiens SC Basket-Ball, l'Union Sportive Camon Football dont nous avons inauguré hier la rénovation tant attendue du terrain synthétique, Amiens Sports Club Hockey sur gazon, Amiens Métropole Natation, l'ASPTT Amiens, Amiens SC Boxe française, Amiens Métropole Volley-Ball, Etoile Sportive Cheminots Longueau Football, Les Spartiates d'Amiens Picardie. Et je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Madame NOUAOUR ne prend pas part au vote.*

**70 - AMIENS. SECURISATION DU PARC DU GRAND MARAIS. CONVENTION.**

**M. DUFOUR :** Amiens Métropole va mettre en sécurité les accès du parc du Grand Marais à Amiens. Le projet comprend l'installation de portiques aux quatre accès du parc. Afin d'assurer la réalisation de ces travaux, je vous propose d'approuver la participation financière de la Ville d'Amiens à hauteur de 50% du montant des travaux engagés par Amiens Métropole. Le budget total est estimé à 98 184 € TTC soit 81 820 € HT. Ce projet sera financé à parts égales par la ville d'Amiens et Amiens Métropole. La part du FCTVA étant récupérée par Amiens Métropole, la participation de la Ville d'Amiens s'élève à 40 910 €.

Je vous propose, d'une part, d'approuver la convention à intervenir avec la Ville d'Amiens et, d'autre part, d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes participations financières potentielles.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**71 - AMIENS METROPOLE TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE.**

## **PLAN D'ACTION ECONOMIE CIRCULAIRE 2024-2026.**

**MME SAVARIEGO :** Il s'agit du contrat objectif déchets économie circulaire qui a été conclu pour la période 2020-2023 avec l'ADEME Hauts-de-France, et qui est arrivé à échéance.

Il a permis à Amiens Métropole de déployer une politique globale d'économie circulaire sur le territoire, en cohérence avec les autres démarches engagées par la Collectivité. En 2020, Amiens Métropole faisait partie des territoires pionniers de la démarche label Economie Circulaire en obtenant le premier palier de labellisation, démarche qui s'est poursuivie avec l'obtention de la troisième étoile le 8 décembre dernier. Afin de poursuivre dans cette dynamique, un nouveau programme de 32 actions ou thématiques est proposé pour la période 2024-2026, pour un coût global évalué à 829 350 €, dont 261 450 € pour l'année 2024 avec un minimum de 32% de part subventionnée.

Le programme comprend 3 axes :

- Animer le projet et mobiliser les acteurs, avec 6 actions.
- Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource, avec 23 actions.
- Connaitre et suivre les indicateurs techniques, économiques et sociaux de l'économie circulaire, avec 3 actions.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **72 – MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS COLLECTIFS. CONVENTION-TYPE.**

**MME SAVARIEGO :** Il s'agit de la mise à disposition de composteurs collectifs car, comme vous le savez, nous avons engagé un important effort à ce sujet. D'ailleurs, je signale que nous en sommes déjà à une vingtaine, et que cela continue. Je pense que nous serons à environ 35 composteurs en fin d'année. Je vous propose d'approuver la convention-type permettant l'installation d'un composteur partagé dans les communes d'Amiens Métropole et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Je rappelle qu'un site de composteur partagé dimensionné pour 70 foyers représente un coût de 790 € d'investissement et de 2 200 € de fonctionnement pour la première année, puis de 750 € pour les années suivantes. L'économie représentée sur la collecte et le traitement des déchets annuels, des bio-déchets peut-on dire, est de 2 170 € par composteur.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **73 - ASSOCIATION LES TERRASSES DU BORD DE SOMME. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION. ANNEE 2024.**

**M. DECLÉ :** Il s'agit ici de soutenir une belle initiative, celle de l'association des Terrasses du bord de Somme, que vous êtes sans doute beaucoup à connaître, association qui développe à Amiens un éco-lieu au niveau de l'île Sainte-Aragone. Belle initiative puisqu'elle souhaite proposer des balades en barque en produisant deux embarcations fluviales qui fonctionnent selon un système de radeau solaire. Ces barques ont été produites en partenariat avec

UniLaSalle, et ces balades auraient lieu au niveau de l'école d'ingénieurs UniLaSalle et au niveau de l'île Sainte-Aragone. Nous souhaitons soutenir cette initiative qui coche toutes les cases de notre stratégie touristique, notamment en matière de "slow tourisme". Nous aimerions la soutenir concrètement à travers une subvention d'investissement, au titre de l'année 2024, de 23 160 €.

**M. GEST** : Pas de problème ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**74 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2022.**

**M. DECLE** : Il s'agit du rapport d'activité de Mégacité pour l'année 2022. Deux informations à retenir. La première, qui ne surprendra personne, c'est que l'année 2022 a été bien meilleure que 2021, ce qui est normal puisque 2021 a été une année Covid, de confinement et de reconfinement, et 2022 rejoint quasiment 2019, ce qui est normal puisqu'au premier trimestre 2022 il fallait encore respecter des règles en matière sanitaire, en matière de port de masque, du nombre de personnes au mètre carré. Pour Mégacité, le premier trimestre n'a donc pas été tout à fait normal. Ce qui se concrétise par un chiffre d'affaires de 4 M€ en 2022, qui rejoint à peu de chose près 2019 ; un résultat net de 160 000\* € contre 285 000 € en 2019 ; un nombre total de manifestations accueillies de 108 contre 140 en 2019, évidemment beaucoup plus que 2021 ; et un nombre total de visiteurs à hauteur de 120 000 en 2022 contre 135 000 en 2019. Nous avons hâte de vous présenter le rapport d'activité 2023, qui sera la première année complète hors Covid.

**M. GEST** : Pas de problème ?

**DONT ACTE**

**75 - OFFICE DE TOURISME. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SNCF VOYAGEURS.**

**M. DECLE** : Il s'agirait de développer un partenariat avec SNCF Voyageurs. L'offre touristique d'Amiens Métropole apparaîtra sur les cartes culturelles diffusées notamment sur le site TER, sur SNCF Connect, aux guichets des gares, au sein des Offices du Tourisme des Hauts-de-France. En échange de ce partenariat, nous reproduirons la marque et les logos de SNCF Voyageurs sur nos supports de communication. Ce n'est pas dans le rapport car nous sommes en train de voir avec eux si c'est faisable techniquement, mais nous regardons s'il n'est pas possible de mettre à disposition des touristes et des voyageurs une tablette à taille humaine, une tablette d'information touristique qui serait à l'entrée de la gare pour que, lorsque les gens sortent de la gare, ils puissent tout de suite s'informer de ce qu'il y a à faire sur notre territoire. Je vous tiens au courant.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**76 - QUESTION ORALE SUR LA PRESERVATION SOCIALE DE L'EAU POTABLE A AMIENS METROPOLE.**

**M. GEST** : La question orale sur la préservation sociale de l'eau potable à Amiens Métropole a été déposée par le groupe Amiens c'est l'tien. Qui le présente ? Monsieur DÉCAVÉ.

**M. DECAVE** : Fin 2022, le Groupe Amiens c'est l'tien a présenté un plan de 10 actions en faveur de la sobriété et du pouvoir d'achat. Une de nos mesures portait sur la facture d'eau des ménages amiénois par l'installation de mousseurs, ceci pour réduire significativement le débit d'eau à l'ouverture du robinet et pour un engagement financier de 25 000 €.

Ensuite, le 11 mai 2023, nous vous avons questionné oralement sur des actions d'un plan d'urgence d'Amiens Métropole pour la préservation de la ressource en eau, et notre position était de remettre à disposition des mousseurs. Monsieur MAQUET nous a répondu, d'une manière peu courtoise, en actant l'inaction de la Métropole dans ce domaine : "sur la possibilité de distribuer des mousseurs pour robinet économes en eau à l'ensemble des foyers de la métropole. Un mousser coûte 3 €. Ceux qui veulent s'en doter peuvent le faire sans dépendre d'une dotation de la collectivité".

En juin 2024, afin d'engager une nouvelle action forte en matière de réduction de la consommation d'eau et permettre des économies allant jusqu'à 30% des factures, la métropole de Dijon a annoncé qu'elle allait distribuer gratuitement à plus de 130 000 foyers un kit composé d'un mousser pour le robinet de l'évier, un mousser pour le lavabo de la salle de bain et un pommeau de douche équipé d'un flexible et d'une bague économe. Cette mesure très concrète lie l'environnement par la préservation de la ressource et le social par des économies, soit une logique de développement durable.

Lors de la présentation du budget 2024, le budget annexe eau présente un excédent de fonctionnement conséquent (près de 9 M€), en raison des hausses tarifaires subies par les habitantes et habitants de notre Métropole, alors que les crédits pour l'urgence du renouvellement de nos réseaux ne sont que de 5,4 M€. Vous cagnotez et aucun accompagnement des ménages n'est actuellement prévu. Or, dans notre métropole, l'inflation subie depuis 2022 engendre une précarité croissante.

Monsieur le Président, ne serait-il pas opportun de mettre en place un bouclier environnemental et social en distribuant de tels kits ?

**M. GEST** : Je donne la parole à Eric MAQUET pour la réponse.

**M. MAQUET** : Tout d'abord, nous ne comprenons pas l'engagement financier de 25 000 € que vous évoquez. En admettant que la Métropole finance un seul mousser par foyer et en sachant que l'entrée de gamme d'un tel dispositif est de 2 €, nous aurions donc à engager plus de 124 000 € pour pouvoir en proposer aux 62 000 abonnés. Loin de dénigrer les bienfaits d'un tel dispositif, nous souhaitons souligner que l'exemple de Dijon métropole reste une initiative isolée dont le coût est intégralement supporté par les entreprises délégataires du service de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire. Pour ne pas les nommer Odivéa, Suez, et Sogedo. Nous vous proposons un autre calcul en restant sur des produits d'entrée de gamme. La distribution à tous nos abonnés du kit de Dijon métropole, dont vous nous avez rappelé le contenu avoisinerait le million d'Euros. Cette initiative, aussi louable soit-elle, est donc loin d'être neutre financièrement parlant.

Concernant l'accusation de "cagnottage" sur le budget annexe de l'eau, nous ne pouvons que déplorer votre lecture imparfaite des mécanismes budgétaires. Il est plutôt rassurant de retrouver en fonctionnement un excédent courant de gestion de 8 950 000 €. C'est en effet la conséquence attendue de l'augmentation du prix de l'eau préconisée par la Chambre Régionale des Comptes, à savoir dégager de l'excédent pour pouvoir financer nos investissements. Si vous vous donnez la peine d'aller à la section d'investissement, vous pourrez alors remarquer que cet excédent de gestion est intégralement consommé et qu'il ne couvre pas à lui seul le très haut niveau d'investissement dans lequel nous sommes engagés. Ainsi, le recours à l'emprunt à hauteur de 3 750 000 € est même nécessaire pour équilibrer, en accord avec nos

règles budgétaires, les 11 100 000 € d'actions programmées, sans compter les amortissements et le remboursement de la dette. Et non, nous ne constituons pas de réserve sur le dos des usagers, si c'est bien ce que vous sous-entendiez en employant le terme de "cagnottage". Conformément à nos engagements, nous utilisons cet excédent pour protéger notre ressource en eau. Il est nécessaire de rappeler que la modernisation des réseaux n'est pas le seul poste de dépenses. Notre programme d'investissement intègre également les réservoirs. Exemple, 1,2 M€, Longueau, Cléry, Saulchoy, Dury, les captages, les pompes, les forages, bref, l'entretien du patrimoine dans sa globalité.

Enfin, vous évoquez la notion de bouclier, ce qui nous renvoie au fait que nos budgets annexes, pourtant fortement impactés par l'augmentation des prix de la matière première et de l'énergie, n'ont pas eu de disposition particulière permettant de contenir l'inflation. Pour mémoire, le prix payé par les usagers est la seule et unique source de recettes pour financer le service de l'eau et de l'assainissement.

**M. GEST** : Merci. Nous en avons terminé avec cette séance, et je vous donne donc rendez-vous le 27 juin ici même pour notre dernier conseil avant la période de congés. Bonne soirée.

*La séance est levée à 20 heures 50.*

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST